



RAPPORT SUR LES RÉSULTATS MINISTÉRIELS 2023 - 2024



Rapport sur les résultats ministériels de Pêches et Océans Canada pour 2023-2024 en un coup d'œil

Un Rapport sur les résultats ministériels fournit un compte rendu des réalisations réelles par rapport aux plans, aux priorités et aux résultats attendus énoncés dans le [plan ministériel](#) connexe.

- [Vision, mission, raison d'être](#) et [contexte opérationnel](#)
- [Lettre de mandat de la ministre](#)

Principales priorités

Les principales priorités de Pêches et Océans Canada en 2023-2024¹ étaient les suivantes :

- Veiller à ce que le Canada soit en mesure de réussir dans les secteurs océaniques mondiaux en croissance rapide de l'économie bleue, tout en favorisant les objectifs de réconciliation, de conservation et liés au climat.
- Protéger la sécurité des navigateurs dans les eaux canadiennes et dans le milieu marin du Canada par des initiatives comme le renouvellement de la flotte de la Garde côtière canadienne (GCC).
- Promouvoir la réconciliation avec les peuples autochtones et la reconnaissance des droits liés aux pêches, aux océans, aux habitats aquatiques et aux voies navigables.
- Favoriser la diversité et l'inclusion parmi les employés du Ministère afin de s'assurer que les services sont fournis par une main-d'œuvre représentative des peuples et des collectivités desservies.

Faits saillants

En 2023-2024, le total des dépenses réelles (y compris les services internes) de Pêches et Océans Canada était de 4 546 062 407 \$ et le personnel équivalent temps plein total (y compris les services internes) était de 14 857. Pour tout savoir sur les dépenses totales et les ressources humaines de Pêches et Océans Canada, consultez la [section Dépenses et ressources humaines](#) du rapport complet.

Un résumé des réalisations du ministère en 2023-2024 selon son cadre ministériel des résultats approuvé est présenté ci-dessous. Un cadre ministériel des résultats comprend les responsabilités essentielles d'un ministère, les résultats qu'il prévoit atteindre et les indicateurs de rendement qui permettent de mesurer les progrès menant vers l'atteinte de ces résultats.

Responsabilité essentielle 1 : Pêches

Dépenses réelles : 1 322 353 195 \$

Ressources humaines réelles : 3 822

Résultats ministériels obtenus

- Les pêches canadiennes sont gérées de manière durable

¹ Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter le Plan ministériel 2023-2024.

- Annonce de la publication de la feuille de route réglementaire de l'économie bleue du Canada
- Soutien à la durabilité du saumon du Pacifique et du saumon atlantique sauvage
- Poursuite du développement de notre Programme pour les engins fantômes de classe mondiale
- L'aquaculture canadienne est gérée de manière durable
 - Travaux sur un projet de loi fédérale sur l'aquaculture
 - Consultation des principaux partenaires et intervenants sur un plan responsable de transition de la salmoniculture en parcs en filet ouverts²
- L'industrie de la pêche commerciale a accès à des ports sécuritaires
 - Évaluation et amélioration des ports afin de mieux se préparer aux effets des changements climatiques
- Les pêches, les océans et les autres écosystèmes aquatiques sont protégés contre l'exploitation illégale et les interférences
 - Mesures pour s'attaquer à la pêche illégale, non déclarée et non réglementée à l'échelle nationale et internationale
- Les renseignements scientifiques sur les ressources halieutiques sont disponibles pour orienter les décisions de gestion
 - Élaboration et mise à l'essai d'un nouveau modèle pour les avis scientifiques sur les pêches, plus simple et plus uniforme, et communication des résultats
- Amélioration des relations avec les peuples autochtones et de leur participation et résultats
 - Préparation de la prochaine phase de la mise en œuvre du droit de pêcher pour assurer une subsistance convenable
 - Conclusion de quatre nouveaux accords de réconciliation et de reconnaissance des droits avec onze Premières Nations

Vous trouverez de plus amples renseignements sur [Pêches](#) dans la section « Résultats : Nos réalisations » du rapport complet sur les résultats ministériels.

Responsabilité essentielle 2 : Écosystèmes aquatiques

Dépenses réelles : 458 649 029 \$

Ressources humaines réelles : 1 994

Résultats ministériels obtenus

- Les répercussions négatives sur les océans et les autres écosystèmes aquatiques du Canada sont réduites ou évitées
 - Progrès réalisés dans la mise en place de nouvelles zones de protection marine et d'autres mesures de conservation efficaces par zone pour soutenir l'engagement du Canada à conserver 25 pour cent des océans du Canada d'ici 2025, et 30 pour cent d'ici 2030, et défense de cet engagement à l'échelle internationale
 - Priorité accordée à l'évaluation et à la restauration des zones côtières et océaniques ayant un fort potentiel d'absorption et de stockage du carbone

² [Annonce du gouvernement sur l'aquaculture du saumon en parcs en filet ouverts – 19 juin 2024.](#)

- Collaboration avec des partenaires sur la poursuite de la mise en œuvre du *Règlement sur les espèces aquatiques envahissantes* et développement du programme sur les espèces aquatiques envahissantes
- Collaboration avec des partenaires pour mieux protéger les espèces en péril en vertu de l'initiative Patrimoine naturel bonifié et de la *Loi sur les espèces en péril*
- Les renseignements scientifiques sur les océans et les autres écosystèmes aquatiques du Canada sont disponibles pour orienter les décisions de gestion
 - Collaboration avec des partenaires, dans le cadre du Plan de protection des océans renouvelé, pour améliorer le système canadien de préparation et d'intervention en cas de déversement d'hydrocarbures
 - Mises à jour de politiques et de pratiques pour renforcer la prestation d'avis scientifiques par des experts
- Amélioration des relations avec les peuples autochtones et de leur participation et résultats
 - Poursuite de la collaboration avec des partenaires autochtones pour mieux intégrer les connaissances autochtones dans notre travail

Vous trouverez de plus amples renseignements sur [Écosystèmes aquatiques](#) dans la section « Résultats : Nos réalisations » du rapport complet sur les résultats ministériels.

Responsabilité essentielle 3 : Navigation maritime

Dépenses réelles : 361 292 498 \$

Ressources humaines réelles : 1 784

Résultats ministériels obtenus

- Les navigateurs naviguent sur les eaux canadiennes en sécurité
 - A continué de numériser et de moderniser les produits hydrographiques et de navigation
 - A mis en œuvre à plus grande échelle le Système collaboratif de gestion des voyages à Halifax, à Prince Rupert et à Iqaluit pour que les navigateurs en haute mer envoient par voie électronique des rapports sur le service du trafic maritime à la GCC
- L'économie maritime canadienne est appuyée par des eaux navigables
 - Renforcement de la gestion du trafic maritime, en particulier dans l'Arctique
- Amélioration des relations avec les peuples autochtones et de leur participation et résultats
 - Soutien au renforcement des capacités au moyen d'accords de collaboration et de la mise en commun de nouvelles technologies de levé hydrographique avec les collectivités autochtones

Vous trouverez de plus amples renseignements sur [Navigation maritime](#) dans la section « Résultats : Nos réalisations » du rapport complet sur les résultats ministériels.

Responsabilité essentielle 4 : Opérations maritimes et intervention

Dépenses réelles : 1 798 672 442 \$

Ressources humaines réelles : 4 714

Résultats ministériels obtenus

- Garde côtière canadienne est en mesure d'intervenir en cas d'incidents en mer

- Collaboration avec des partenaires pour améliorer la capacité d'intervention du Canada
- Augmentation des budgets relatifs aux membres de la Garde côtière auxiliaire canadienne dans le cadre du Plan de protection des océans renouvelé
- Efforts pour attirer et maintenir une main-d'œuvre durable et représentative
- La flotte civile du Canada est en mesure de respecter les normes de service établies pour les clients
 - Poursuite de la mise en œuvre des priorités importantes de la GCC dans le cadre de la Stratégie nationale de construction navale
 - Poursuite du travail en tant que leader fédéral dans le domaine de la décarbonisation avec la mise à l'essai d'un mélange de carburant diesel renouvelable sur plusieurs de nos navires et l'attribution d'un contrat pour notre premier navire à propulsion hybride diesel-électrique doté d'un système de stockage d'énergie par batterie
- Amélioration des relations avec les peuples autochtones et de leur participation et résultats
 - Investissement dans des fonds supplémentaires pour des partenaires nouveaux et existants par l'intermédiaire du Programme de bénévolat des bateaux communautaires autochtones et du Réseau d'intervention maritime côtière, dans le cadre du Plan de protection des océans renouvelé
 - Engagement à collaborer avec des partenaires nouveaux et existants pour élaborer des plans d'intervention sectoriels qui tiendront compte des connaissances locales des groupes autochtones et des collectivités côtières, ainsi que des données scientifiques, dans le cadre du Plan de protection des océans renouvelé

Vous trouverez de plus amples renseignements sur [Opérations maritimes et intervention](#) dans la section « Résultats : Nos réalisations » du rapport complet sur les résultats ministériels.

Rapport sur les résultats ministériels 2023-2024 de Pêches et Océans Canada

Sur cette page

- [Message de la ministre](#)
- [Résultats : Nos réalisations](#)
 - [Responsabilité essentielle 1 : Pêches](#)
 - [Responsabilité essentielle 2 : Écosystèmes aquatiques](#)
 - [Responsabilité essentielle 3 : Navigation maritime](#)
 - [Responsabilité essentielle 4 : Opérations maritime et intervention](#)
 - [Services internes](#)
- [Dépenses et ressources humaines](#)
 - [Dépenses](#)
 - [Financement](#)
 - [Faits saillants des états financiers](#)
 - [Ressources humaines](#)
- [Renseignements ministériels](#)
- [Tableaux de renseignements supplémentaires](#)
- [Dépenses fiscales fédérales](#)
- [Définitions](#)

Message de la ministre

En tant que ministre des Pêches, des Océans et de la Garde côtière canadienne, j'ai le plaisir de présenter le Rapport sur les résultats ministériels 2023-2024 au nom du Ministère.

Le Rapport de cette année démontre les progrès incroyables réalisés dans le cadre des priorités ministérielles au cours de la dernière année. Il illustre comment le Ministère travaille pour garantir que le Canada puisse réussir dans les secteurs océaniques mondiaux de l'économie bleue, qui connaissent une croissance rapide, décrit comment nous assurons la sécurité des marins sur l'eau, comment nous sauvegardons les écosystèmes, et les habitats des océans et des eaux douces du Canada, comment nous faisons progresser la réconciliation avec les peuples autochtones, et comment nous favorisons la diversité et l'inclusion au sein de notre effectif, afin qu'il représente mieux les personnes et les communautés que nous servons.

En tant que ministère à vocation scientifique, le fondement de nos décisions repose sur des activités de pointe en matière de recherche et de surveillance, ainsi que sur des avis scientifiques. Au cours de l'année écoulée, le Ministère a continué à protéger les espèces aquatiques du Canada et leurs habitats,



L'honorable Diane LeBouthillier, C.P., députée
Ministre des Pêches, des Océans et de la Garde
côtière canadienne

en allant de l'avant avec des pratiques de gestion durable. Ces pratiques sont essentielles pour maintenir l'intégrité des écosystèmes marins et d'eau douce.

La nouvelle feuille de route réglementaire sur l'économie bleue a constitué une étape importante cette année, soulignant comment le Ministère, avec ses partenaires, favorisera l'innovation et la croissance durables, en particulier pour les communautés côtières et autochtones.

Le travail s'est poursuivi cette année pour veiller à ce que le secteur de la pêche commerciale du Canada ait accès à des ports et à des infrastructures sécuritaires. En reconstruisant et en améliorant les ports dans tout le pays, le Ministère veille à ce qu'ils puissent résister à l'intensité croissante des phénomènes météorologiques violents résultant des changements climatiques. Ce travail vital se poursuivra à mesure que nous allons de l'avant.

Le Ministère a fait des progrès considérables cette année pour renforcer les relations et les partenariats avec les peuples autochtones. En effet, il a apporté d'importantes contributions en s'efforçant de faire progresser la mise en œuvre de leur droit de pêcher à des fins de subsistance convenable, et a conclu de nouveaux accords de réconciliation des droits avec un certain nombre de Premières Nations. Nous nous efforçons d'intégrer les connaissances traditionnelles des populations autochtones dans nos décisions et nos actions.

Dans le cadre des efforts déployés pour conserver 30 % des océans du Canada d'ici 2030, le Ministère a réalisé d'importants progrès en établissant de nouvelles aires marines protégées et d'autres mesures de conservation efficaces basées sur les zones.

Cette année a également été marquée par des investissements substantiels dans la Garde côtière canadienne et la navigation maritime, notamment dans la modernisation des technologies et des techniques de navigation, et dans l'amélioration de la gestion du trafic maritime, y compris dans l'Arctique.

En renforçant la Garde côtière canadienne, notre gouvernement s'assure que les membres dévoués et fiers de l'organisme peuvent continuer à protéger les marins, et à garder nos milieux marins propres et sains. Cette année a été marquée par un certain nombre de réalisations remarquables, telles que l'accueil de nouveaux navires dans la flotte, des avancées sur les priorités de la Stratégie nationale de construction navale, et des partenariats continus avec les peuples autochtones, grâce à des initiatives comme le Programme de bénévolat des bateaux communautaires autochtones. Nous élaborons également une stratégie à long terme pour guider les priorités de la Garde côtière canadienne jusqu'en 2050 et au-delà.

Cette année a été de nouveau intense en activités et productive pour le Ministère, et j'ai eu le plaisir de travailler avec des fonctionnaires talentueux et engagés à étudier et à protéger la santé de nos océans, de nos eaux douces, et de nos écosystèmes aquatiques, à développer l'économie des océans, à assurer la sécurité des personnes sur l'eau, et à faire progresser la réconciliation avec les peuples autochtones.

L'honorable Diane Lebouthillier, C.P., députée
Ministre des Pêches, des Océans et de la Garde côtière canadienne

Résultats : Nos réalisations

Responsabilités essentielles et services internes

- [Responsabilité essentielle 1 : Pêches](#)
- [Responsabilité essentielle 2 : Écosystèmes aquatiques](#)
- [Responsabilité essentielle 3 : Navigation maritime](#)
- [Responsabilité essentielle 4 : Opérations maritimes et intervention](#)
- [Services internes](#)

Responsabilité essentielle 1: Pêches

Dans la présente section

- [Description](#)
- [Progrès à l'égard des résultats](#)
- [Principaux risques](#)
- [Ressources nécessaires pour obtenir les résultats prévus](#)
- [Priorités pangouvernementales connexes](#)
- [Répertoire des programmes](#)

Description

Gérer les pêches, l'aquaculture et les programmes de pêche autochtone du Canada ainsi que soutenir les ports de pêche commerciale tout en appliquant les lois pertinentes.

Progrès à l'égard des résultats

Cette section présente les mesures prises par le ministère pour atteindre les résultats et les cibles relativement aux Pêches. Les renseignements sont présentés par résultat ministériel.

Tableau 1 : Cibles et résultats relativement à Pêches

Le tableau 1 fournit un résumé des cibles et des résultats réels pour chaque indicateur associé aux résultats liés à Pêches.

Les pêches canadiennes sont gérées de manière durable

Indicateurs de résultat ministériel	Cible	Date d'atteinte des cibles	Résultats réels
Pourcentage des principaux stocks de poissons ayant des points de référence limites et des règles de contrôle des prises ³	Au moins 52 %	Le 31 mars 2024	2021-2022 : 50 % 2022-2023 : 44 % ⁴ 2023-2024 : 45 % ⁵
Pourcentage des décisions concernant des principaux stocks de poissons pour lesquelles les règles de contrôle des prises ont été suivies ⁶	Exactement 100 %	Le 31 mars 2024	2021-2022 : 99 % 2022-2023 : 98 % ⁷ 2023-2024 : 97 % ⁸

³ Des modifications au libellé de cet indicateur de rendement sont entrées en vigueur en 2023-2024 afin de clarifier et de mieux refléter le travail du Ministère. Remarque : La méthode de calcul n'a pas changé.

⁴ En 2022-2023, 12 principaux stocks ont été ajoutés à l'étude sur la durabilité des pêches ; tous n'avaient pas des points de référence limites (PRL) et des règles de contrôle des prises (RCP). De plus, le PRL ou la RCP ont été révisés pour certains stocks. Cela a entraîné une perte nette de cinq stocks qui avaient un PRL et une RCP pour 2022-2023. Au total, 85 des 192 stocks clés (44 %) avaient des PRL et des RCP. La liste des principaux stocks figurant dans l'étude sur la durabilité des pêches est révisée et mise à jour chaque année, ce qui entraîne des changements dans le nombre et la composition des principaux stocks au fil des ans. Il faut donc faire preuve de prudence lors de la comparaison des résultats avec ceux des années précédentes.

⁵ Quatre-vingt-huit des 195 stocks (45 %) de l'étude sur la durabilité des pêches de 2022 avaient des PRL ou des RCP. Le résultat de 2023-2024 est une amélioration par rapport à l'exercice précédent en raison d'un gain net de trois stocks qui ont un PRL et une RCP. La cible n'a pas été atteinte parce que 40 stocks ont été ajoutés à l'étude sur la durabilité des pêches entre 2015 et 2023 et que le développement des PRL et des RCP n'a pas suivi le rythme auquel les stocks ont été ajoutés. La liste des principaux stocks figurant dans l'étude sur la durabilité des pêches est révisée et mise à jour chaque année, ce qui entraîne des changements dans le nombre et la composition des principaux stocks au fil des ans. Il faut donc faire preuve de prudence lors de la comparaison des résultats avec ceux des années précédentes.

⁶ Des modifications au libellé de cet indicateur de rendement sont entrées en vigueur en 2023-2024 afin de clarifier et de mieux refléter le travail du Ministère. Remarque : La méthode de calcul n'a pas changé.

⁷ Les RCP ont été suivies pour 189 des 192 principaux stocks de poisson (98 %) dans le cadre de l'étude sur la durabilité des pêches de 2021. Elles n'ont pas été suivies pour trois des 192 principaux stocks de poisson (2 %), car les données sur la biomasse nécessaires à la mise en œuvre des RCP n'étaient pas disponibles. Cependant, les décisions sur les prises concernant ces stocks étaient conformes aux principes fondamentaux de la politique sur l'approche de précaution. La liste des principaux stocks figurant dans l'étude sur la durabilité des pêches est révisée et mise à jour chaque année, ce qui entraîne des changements dans le nombre et la composition des principaux stocks au fil des ans. Il faut donc faire preuve de prudence lors de la comparaison des résultats avec ceux des années précédentes.

⁸ Les avis pour 190 des 195 principaux stocks de poissons sur l'étude sur la durabilité des pêches de 2022 ont suivi les RCP. La cible n'a pas été atteinte et le résultat a diminué parce que les RCP ne pouvaient pas être suivies pour quatre stocks en raison du manque de données sur la biomasse exploitable nécessaires à la mise en œuvre des RCP et parce qu'il y a eu des prises limitées pour un stock de saumon (1 121 aux États-Unis, 46 au Canada) et que les RCP n'indiquaient aucune prise. Ces prises ont eu lieu au début de la saison. Il s'agit de prises accidentelles qui ont eu lieu dans les pêches ciblant les espèces d'eau douce. Cependant, les décisions sur les prises concernant ces cinq stocks étaient conformes aux principes fondamentaux de la politique sur l'approche de précaution. La liste des principaux stocks figurant dans l'étude sur la durabilité des pêches est révisée et mise à jour chaque année, ce qui entraîne des changements dans le nombre et la composition des principaux stocks au fil des ans. Il faut donc faire preuve de prudence lors de la comparaison des résultats avec ceux des années précédentes.

Indicateurs de résultat ministériel	Cible	Date d'atteinte des cibles	Résultats réels
Pourcentage des principaux stocks de poissons situés dans la zone de prudence et la zone saine ⁹	Au moins 55 %	Le 31 mars 2026	2021-2022 : 44 % 2022-2023 : 48 % ¹⁰ 2023-2024 : 46 % ¹¹

L'aquaculture canadienne est gérée de manière durable

Indicateurs de résultat ministériel	Cible	Date d'atteinte des cibles	Résultats réels
Pourcentage des entreprises aquacoles qui se conforment à la réglementation en vertu de la <i>Loi sur les pêches</i>	Au moins 90 %	Le 31 mars 2024	2021-2022 : 99 % 2022-2023 : 96 % 2023-2024 : 100 %
Niveau de production aquacole au Canada	Au moins 170 000 tonnes	Le 31 décembre 2023	2021-2022 : 170 805 tonnes 2022-2023 : 191 249 tonnes 2023-2024 : 166 265 tonnes ¹²

⁹ Des modifications au libellé de cet indicateur de rendement sont entrées en vigueur en 2023-2024 afin de clarifier et de mieux refléter le travail du Ministère. Remarque : La méthode de calcul n'a pas changé.

¹⁰ Quatre-vingt-treize des 192 stocks (48 %) de l'étude sur la durabilité des pêches de 2021 se trouvaient dans la zone de prudence et la zone saine ; ceci représente une amélioration par rapport aux résultats de l'année précédente. La cible n'a pas été atteinte parce que l'état de 77 des 192 stocks de l'étude de 2021 (40 %) était incertain. Bien que ces stocks soient comptés comme de principaux stocks, ils n'ajoutent pas au nombre de stocks dans la zone de prudence et la zone saine. Un état incertain ne veut pas dire qu'il n'existe aucune donnée pour ce stock. Le MPO dispose de suffisamment de renseignements pour gérer les pêches de ces stocks. Le MPO poursuit le travail nécessaire pour définir des points de référence pour tous les stocks de l'étude. La liste des principaux stocks est révisée et mise à jour chaque année, ce qui entraîne des changements dans le nombre et la composition des principaux stocks au fil des ans. Il faut donc faire preuve de prudence lors de la comparaison des résultats avec ceux des années précédentes.

¹¹ Quatre-vingt-dix des 195 (46 %) de l'étude sur la durabilité des pêches de 2022 se trouvaient dans la zone de prudence et la zone saine. La cible n'a pas été atteinte et les résultats ont diminué en raison du fait que l'état de 42 % (soit 82 sur 195) des stocks de l'étude était incertain. Bien que ces stocks soient comptés comme de principaux stocks, ils n'ajoutent pas au nombre de stocks dans la zone de prudence et la zone saine. Jusqu'à ce que le nombre de stocks dont l'état est incertain soit réduit, le pourcentage du nombre total de principaux stocks dans la zone de prudence et la zone saine restera probablement bas. Un état incertain ne veut pas dire qu'il n'existe aucune donnée pour ce stock. Le MPO dispose de suffisamment de renseignements pour gérer les pêches de ces stocks. Le MPO continue d'accorder la priorité à l'élaboration des points de référence pour ces stocks. La liste des principaux stocks est révisée et mise à jour chaque année, ce qui entraîne des changements dans le nombre et la composition des principaux stocks au fil des ans. Il faut donc faire preuve de prudence lors de la comparaison des résultats avec ceux des années précédentes.

¹² Des décisions particulières ont entraîné une réduction du nombre de sites actifs d'aquaculture pour la production.

L'industrie de la pêche commerciale a accès à des ports sécuritaires

Indicateurs de résultat ministériel	Cible	Date d'atteinte des cibles	Résultats réels
Pourcentage des ports essentiels qui sont dans un état passable ou en meilleur état	Au moins 87 %	Le 31 mars 2024	2021-2022 : 92 % 2022-2023 : 90 % 2023-2024 : 89 %

Les pêches les océans et les autres écosystèmes aquatiques sont protégés contre l'exploitation illégale et les interférences

Indicateurs de résultat ministériel	Cible	Date d'atteinte des cibles	Résultats réels
Pourcentage des activités d'inspection qui ont donné lieu à des mesures de conformité	Au plus 60 %	Le 31 mars 2024	2021-2022 : 57 % 2022-2023 : 60 % 2023-2024 : 63 % ¹³

Les renseignements scientifiques sur les ressources halieutiques sont disponibles pour orienter les décisions de gestion

Indicateurs de résultat ministériel	Cible	Date d'atteinte des cibles	Résultats réels
Pourcentage des demandes approuvées adressées au Secrétariat canadien des avis scientifiques (SCAS) pour des avis scientifiques examinés par les pairs sur les pêches qui ont été complétés chaque année	Au moins 90 %	Le 31 mars 2024	2021-2022 : 69 % ¹⁴ 2022-2023 : 82 % ¹⁵ 2023-2024 : 95 % ¹⁶

¹³ Les résultats de cet indicateur sont actuellement recueillis pour former une base de référence quinquennale (de 2021-2022 à 2025-2026) qui sera utilisée pour établir une nouvelle cible au besoin.

¹⁴ Des conseils supplémentaires ont été donnés au début de 2022-2023 et certains processus planifiés ont été reportés selon les consultations avec les clients et les défis opérationnels.

¹⁵ Certains processus prévus ont été reportés en fonction des consultations avec les clients et des défis opérationnels.

¹⁶ Les résultats de 2023-2024 reflètent l'adoption d'une approche pluriannuelle aux processus de consultation et rendent compte de tous les processus entrepris. Le calcul comprend tous les processus de consultation scientifique concernant les pêches achevés au cours de l'exercice financier. Des changements sont entrés en vigueur en 2023-2024 et visent à clarifier et à mieux refléter le travail du Ministère.

Indicateurs de résultat ministériel	Cible	Date d'atteinte des cibles	Résultats réels
Pourcentage des projets de recherche sur l'aquaculture durable qui ont fourni de l'information ou un avis à l'intention des responsables des politiques et des décideurs ¹⁷	Au moins 90 %	Le 31 mars 2024	2021-2022 : 84 % 2022-2023 : 79 % ¹⁸ 2023-2024 : 100 % ¹⁹

Amélioration des relations avec les peuples autochtones et de leur participation et résultats

Indicateurs de résultat ministériel	Cible	Date d'atteinte des cibles	Résultats réels
Nombre d'accords / arrangements impliquant des groupes autochtones	Au moins 566	Le 31 mars 2024	2021-2022 : 457 2022-2023 : 517 2023-2024 : 701
Nombre d'Autochtones formés par le biais d'accords / arrangements ²⁰	Au moins 921	Le 31 mars 2024	2021-2022 : 524 2022-2023 : 1 310 2023-2024 : 1 924
Nombre d'Autochtones employés par le biais d'accords / arrangements ²¹	Au moins 5 319	Le 31 mars 2024	2021-2022 : 5 183 2022-2023 : 5 369 2023-2024 : 5 991

Des renseignements supplémentaires sur [les résultats détaillés et l'information sur le rendement](#) pour le répertoire des programmes de Pêches et Océans Canada figurent dans l'InfoBase du GC.

Renseignements sur les résultats

La section suivante décrit les résultats obtenus relativement aux Pêches en 2023-2024 en les comparant aux résultats prévus dans le Plan ministériel de Pêches et Océans Canada pour l'exercice.

Pêches et Océans Canada (MPO) a poursuivi son important travail visant à soutenir les secteurs prospères et durables de la pêche et de l'aquaculture. En 2023-2024, les programmes de la responsabilité essentielle en matière de pêches ont permis d'assurer que les stocks de poissons, comme le saumon, sont bien gérés, et que l'aquaculture n'entrave pas la durabilité à long terme des poissons sauvages. Le MPO a également veillé à ce que les droits des peuples autochtones soient respectés et que les intérêts des Autochtones dans la pêche soient pris en compte, y compris un accès amélioré à la

¹⁷ Cet indicateur a été élargi en 2021-2022 pour inclure les projets de recherche en aquaculture dans le cadre de programmes supplémentaires.

¹⁸ Cette mesure englobe tous les projets en cours. La réalisation de projets de recherche en aquaculture se déroule souvent sur plusieurs années et, dans la plupart des cas, les décideurs reçoivent des avis seulement à la toute fin du projet.

¹⁹ Cet indicateur a été mis à jour pour examiner le pourcentage de projets d'aquaculture financés et finalisés par l'entremise du Fonds de recherche scientifique compétitif pour lesquels un rapport final de projet a été soumis dans la période de référence requise.

²⁰ Cette cible inclut également les personnes formées dans le cadre d'activités dirigées par des autochtones et financées en vertu d'accords, si le programme ne peut pas valider le statut d'autochtone des personnes.

²¹ Cette cible inclut également les personnes employées dans le cadre d'activités dirigées par des autochtones et financées en vertu d'accords, si le programme ne peut pas valider le statut d'autochtone des personnes.

pêche en reconnaissance des droits de pêcher pour assurer une subsistance convenable. Le MPO a également veillé au maintien de ports commerciaux sécuritaires, y compris ceux touchés par l'ouragan Fiona, afin de soutenir l'industrie ainsi qu'une pêche et un élevage sécuritaire, durable et en toute légalité au Canada et ailleurs.

Les pêches canadiennes sont gérées de manière durable

Le poisson et les fruits de mer comptent parmi les principaux produits alimentaires exportés par le Canada. En 2024, en réponse à l'examen de l'économie bleue de 2022 et à la suite de la publication d'un rapport « Ce que nous avons entendu », le MPO a annoncé la publication de la [feuille de route réglementaire de l'économie bleue](#) du Canada, élaborée en partenariat avec quatre autres ministères. Cette feuille de route décrit les mesures que prendra le gouvernement du Canada pour soutenir l'innovation durable et la croissance économique dans nos océans, en particulier pour les collectivités côtières et autochtones. Elle permettra au Canada de réussir dans le secteur en croissance rapide de l'économie bleue tout en faisant progresser la réconciliation ainsi que les initiatives de conservation et d'adaptation aux changements climatiques.

En 2022, les **dispositions relatives aux stocks de poissons** de la *Loi sur les pêches* modernisée ont introduit de nouvelles obligations juridiquement contraignantes visant l'élaboration et la mise en œuvre de plans de rétablissement pour les principaux stocks de poissons qui ont atteint leur point de référence limite ou qui sont descendus en dessous. Le Ministère a élaboré des plans de rétablissement pour 12 de ces stocks visés, y compris la morue franche, et a fait progresser les travaux sur le deuxième groupe de stocks, plus important, qui aidera à restaurer et à rétablir davantage de stocks de poisson et à assurer des pêches durables pour les générations futures.

Le MPO a également poursuivi ses efforts visant à appuyer une **approche écosystémique de la gestion de la pêche** afin d'intégrer progressivement les variables écosystémiques (y compris les facteurs climatiques, océanographiques et écologiques) de façon plus générale dans les décisions de gestion. Le Ministère a fait des recherches sur 31 études de cas, mené des activités de mobilisation du public régionales et nationales, distribué un document de travail de haut niveau pour solliciter les commentaires des intervenants et élaboré un plan stratégique pour confirmer son engagement à l'égard de l'approche écosystémique et de sa mise en œuvre.

Les changements climatiques, la perte d'habitat et les pressions exercées par la pêche ont eu une incidence négative sur les populations de saumons du Pacifique, lesquelles ont une importance culturelle, sociale et économique au Canada. En réponse à l'engagement énoncé dans la lettre de mandat de la ministre, le MPO a réalisé des progrès importants dans la mise en œuvre de l'[Initiative de la Stratégie relative au saumon du Pacifique](#) (ISSP) en 2023-2024. Par exemple, par l'entremise du Centre d'expertise en restauration de l'habitat, nous avons travaillé avec des partenaires régionaux pour intervenir lors d'une centaine d'incidents liés à la sécheresse, nous avons réalisé 19 projets en collaboration avec des groupes autochtones et d'autres partenaires pour faire progresser des solutions novatrices de restauration et renforcer les capacités, nous avons organisé deux [ateliers d'échange de connaissances](#) en partenariat avec la Fondation du saumon du Pacifique pour réunir une vaste représentation de la communauté de restauration afin d'en savoir plus sur les questions et les techniques actuelles des experts en restauration, et nous avons mené une grande série de consultations avec les partenaires autochtones et la communauté élargie de restauration afin d'élaborer une deuxième version du Plan des priorités de restauration de l'habitat pour la région du Pacifique.

Nous avons également mis en œuvre le [Programme de retrait des permis de pêche commerciale du saumon du Pacifique](#) (pour soutenir les pêcheurs commerciaux touchés par les fermetures à plus long

terme pour des raisons de conservation), le [Programme de remplacement des permis de pêche commerciale communautaire autochtone du saumon du Pacifique](#) (pour soutenir les pêcheurs autochtones touchés par les fermetures à plus long terme pour des raisons de conservation), et le [Programme de réduction des navires abandonnés et d'élimination des engins de pêche](#) (pour donner aux pêcheurs qui ont retiré leur permis de pêche commerciale du saumon la possibilité de se débarrasser de leurs navires ou de leurs engins de pêche). Bon nombre de ces activités se font en collaboration avec les Premières Nations et d'autres partenaires, ce qui contribue à la mise en œuvre de la mesure 41 du plan d'action de la *Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones* (LDNUDPA) du Canada.

En 2023-2024, le MPO a fait progresser la mise en œuvre d'une stratégie relative au **marquage de masse** et aux **pêches sélectives de poissons marqués** pour le saumon. Le marquage de masse consiste à enlever une petite nageoire dorsale du poisson élevé en écloserie avant qu'il ne soit lâché dans la nature afin qu'il soit visiblement identifiable. On permet ainsi de faciliter les pêches sélectives de poissons marqués ainsi que l'identification des poissons pour l'évaluation des stocks ou la gestion des écloseries. Le MPO a mené 7 projets pilotes de pêche sélective des poissons marqués dans le sud de la Colombie-Britannique et a acquis 3 remorques mobiles et hautement spécialisées de marquage automatisé des poissons, ce qui a considérablement augmenté notre capacité de marquage de masse efficace. Par exemple, nous avons pu marquer 70 % de la production de saumon chinook, au lieu de seulement 20 % comme précédemment. À l'aide de la technologie des remorques, le MPO a également lancé plusieurs projets pilotes de marquage de masse, ce qui permettra le retrait sélectif des poissons d'écloserie à leur retour en tant qu'adultes (et avant qu'ils ne fraient dans les cours d'eau natals). On s'attend à ce que cela réduise l'influence négative potentielle de l'excès de reproducteurs nés en écloserie sur les populations sauvages, tout en conservant les avantages des écloseries.

Le MPO a également obtenu des résultats clés dans la transformation des programmes visant le saumon du Pacifique à l'échelle du Ministère en réponse à l'[évaluation des activités du MPO à l'appui de la gestion du saumon du Pacifique](#) de 2022-2023. Voici les réalisations du Ministère en 2023-2024 à ce propos :

- Élaboration d'une orientation et d'une vision stratégiques intégrées pour la gestion du saumon du Pacifique afin d'appuyer une approche unifiée à l'échelle du Ministère
- Élaboration d'une approche coordonnée pour les programmes de paiements de transfert liés à l'ISSP
- Création et mise en œuvre de nouveaux outils et de nouvelles méthodologies pour faciliter le suivi et l'établissement de rapports sur les ressources financières qui soutiennent les programmes visant le saumon du Pacifique à l'échelle du Ministère
- Mise en place du comité directeur du saumon du Pacifique et de quatre sous-comités liés aux piliers de l'ISSP pour combler les lacunes nationales et régionales dans la gouvernance du saumon du Pacifique

Les populations de **saumons atlantiques sauvages**, qui sont socialement, culturellement et économiquement importantes pour de nombreuses collectivités côtières du Canada atlantique et du Québec, ont diminué jusqu'à atteindre des creux historiques. En 2023-2024, le MPO a lancé l'élaboration de la toute première stratégie de conservation du saumon atlantique sauvage du Canada. Nous avons mené un grand nombre d'activités de mobilisation, dont plus de 60 réunions avec les peuples autochtones, les organisations autochtones, les partenaires et les intervenants, ainsi que des activités de mobilisation en ligne, en mettant l'accent sur les femmes interrogées, ce qui a mené à la publication d'un rapport [« Ce que nous avons entendu »](#).

Les populations saines de **baleines** à l'état sauvage ont également une importance culturelle, sociale et économique au Canada. Le travail du MPO se concentre sur trois espèces et populations en voie de disparition : l'épaulard résident du sud en Colombie-Britannique, le béluga de l'estuaire du Saint-Laurent au Québec et la baleine noire de l'Atlantique Nord dans l'Atlantique. Voici les réalisations du Ministère en 2023-2024 à ce propos :

- Collaboration avec des partenaires autochtones pour élaborer des programmes de rétablissement et des plans de conservation intégrés pour les stocks prioritaires de saumon du Pacifique afin de soutenir la principale source de nourriture de l'épaulard résident du sud
- Consultation avec des groupes autochtones et des intervenants pour mettre en œuvre des fermetures de la pêche au saumon dans les principales zones de recherche de nourriture de l'épaulard résident du sud
- Efforts pour élargir le Programme d'intervention auprès des mammifères marins dans le cadre de l'Initiative de protection des baleines 2.0 de façon à ajouter des équipes d'intervention mieux outillées, y compris parmi les collectivités autochtones des trois côtes, afin d'intervenir en toute sécurité en cas d'incidents comme des empêtements, avec 17 propositions approuvées et appuyées

La ministre du MPO a pour mandat d'élargir le Programme pour les **engins fantômes** afin de poursuivre les efforts des pêcheurs et des autres navigateurs pour récupérer les engins de pêche perdus et abandonnés ainsi que le plastique dans les océans et de prévenir les dommages aux animaux marins et à leur habitat. Dans le cadre de ses efforts continus pour élaborer un programme de classe mondiale axé sur la prévention à long terme des engins fantômes, le MPO a commencé à analyser les données du Système de déclaration des engins de pêche afin de mieux se rendre compte de l'étendue des pertes d'engins au Canada en vue de leur retrait futur et d'appuyer le renforcement potentiel de la capacité de recyclage et d'élimination. Nous avons également développé une application d'intelligence artificielle pour l'industrie de la pêche afin d'aider à cibler les engins fantômes à partir d'images sonar du fond marin, et nous avons lancé des projets pilotes portant sur de nouvelles technologies conçues pour aider à prévenir et à atténuer les effets des engins fantômes sur nos écosystèmes marins. Enfin, en réponse aux ravages causés par l'ouragan Fiona sur la côte est en 2022, le MPO a fourni plus de 28,4 millions de dollars pour appuyer 46 projets qui ont permis de récupérer plus de 552 tonnes d'engins de pêche et 420 km de cordage.

L'aquaculture canadienne est gérée de manière durable

L'aquaculture joue un rôle important dans l'économie du Canada. Le gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux et l'industrie jouent tous un rôle actif dans la gestion responsable et durable de l'aquaculture, y compris la prévention des impacts négatifs sur le saumon sauvage des interactions avec les saumons d'élevage, leurs déchets ou les pesticides et antibiotiques dans leurs eaux, par exemple. Les consultations avec la province de la Colombie-Britannique, les collectivités autochtones, l'industrie et d'autres partenaires et intervenants clés sur un **plan responsable de transition de la salmoniculture en parcs en filet ouverts**²² dans les eaux côtières de la Colombie-Britannique ont continué d'être une priorité clé en 2023-2024.

En 2023-2024, le MPO a publié une évaluation des risques, par l'entremise du Secrétariat canadien des avis scientifiques, qui portait sur les interactions génétiques directes entre le saumon atlantique d'élevage et le saumon atlantique sauvage sur la côte est. Les avis scientifiques connexes ont révélé que

²² [Annonce du gouvernement concernant l'aquaculture en parcs en filet ouverts – 19 juin 2024.](#)

les niveaux de risque associés au croisement qui pèsent sur les saumons atlantiques sauvages augmentent pour les populations plus près des activités d'aquaculture et pour les populations sauvages de petite taille ou en déclin. Ces connaissances peuvent aider à orienter le choix des mesures futures afin de réduire le risque d'évasion et de croisement avec les populations sauvages.

L'industrie de la pêche commerciale a accès à des ports sécuritaires

Les ports pour petits bateaux sont au cœur des collectivités côtières du Canada : ils fournissent des infrastructures essentielles à l'industrie de la pêche commerciale et aux pêcheurs d'un océan à l'autre. Ces ports sont souvent les principales infrastructures du MPO dans de nombreuses collectivités éloignées ou autochtones et représentent des occasions de croissance et de diversification. En 2023-2024, le MPO a continué de consulter les clients, les groupes d'utilisateurs et les intervenants des ports pour répondre aux besoins changeants en ce qui concerne les ports, y compris le développement des activités pour répondre aux besoins des secteurs de croissance émergents, des collectivités nordiques et des utilisateurs autochtones. Le gouvernement a également recatégorisé les collectivités autochtones à un niveau équivalent à celui des municipalités en ce qui concerne les possibilités de dessaisissement de ports excédentaires, en veillant au respect des droits et intérêts des Autochtones.

En 2023-2024, le MPO a également fait progresser les efforts visant à intégrer des critères relatifs aux **changements climatiques** à nos programmes et politiques. Afin d'évaluer les répercussions financières des changements climatiques sur les biens d'infrastructure vulnérables détenus par le MPO (quais et brise-lames), nous avons utilisé une approche à plusieurs étapes, qui comprend l'utilisation de l'Outil canadien d'adaptation aux niveaux d'eau extrêmes du Ministère et de l'indice de vulnérabilité des infrastructures côtières, qui permettent d'évaluer la vulnérabilité des biens et des sites aux changements climatiques. Les renseignements recueillis facilitent la planification et la gestion du portefeuille.

En 2023-2024, le MPO a également continué d'honorer l'engagement de 2022 du gouvernement du Canada visant à soutenir les efforts de rétablissement à long terme des Canadiens de l'Atlantique et des Québécois touchés par l'ouragan Fiona en injectant une partie du **Fonds de rétablissement de l'ouragan Fiona** dans la réparation et la reconstruction des infrastructures essentielles dans les ports touchés. Il existe un lien clair entre l'état antérieur des ports et leur vulnérabilité aux dommages causés par les tempêtes majeures, alors nous avons investi dans les réparations portuaires visant à améliorer l'état global de ces biens et pris toutes les mesures possibles pour nous assurer que les réparations respectent les meilleures normes en matière de résilience au climat en fonction des renseignements disponibles actuellement.

Les pêches les océans et les autres écosystèmes aquatiques sont protégés contre l'exploitation illégale et les interférences

Le Canada continue d'être un chef de file mondial dans la lutte contre la **pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN)**, dans la mesure où les activités de pêche dans d'autres régions du monde peuvent avoir un effet sur la durabilité des pêches au Canada et les produits de poisson et de fruits de mer récoltés illégalement peuvent concurrencer déloyalement les produits canadiens sur les marchés mondiaux.

Afin d'améliorer la gouvernance mondiale en matière de pêche, le MPO assure le leadership canadien auprès des organisations régionales de gestion des pêches en encourageant l'adoption de mesures de conservation et de conformité rigoureuses pour la gestion durable des stocks de poissons dans les eaux internationales. En 2023-2024, cet aspect a mené à l'adoption de nouvelles mesures pour protéger les

requins et gérer les stocks de thon dans le Pacifique. Afin d'aider à faire respecter ces mesures, le Canada a dirigé notre première mission d'application de la loi du Canada et de patrouille en haute mer, l'opération *North Pacific Guard*, dans le Pacifique Nord, en collaboration avec les États-Unis et le Japon. Les agents du MPO ont documenté 58 infractions liées aux pêches, dont la découverte de 3 000 ailerons de requins prélevés illégalement. Le Canada a également organisé l'atelier mondial de formation sur le contrôle de la pêche à Halifax, le seul atelier international de formation au monde qui se consacre à la promotion de la collaboration et au développement des capacités entre spécialistes mondiaux de l'application de la loi des pêches. De plus, le Ministère a également contribué en 2023-2024 aux travaux de lutte contre la pêche INN dans la région indo-pacifique. Par exemple, pour soutenir les capacités de surveillance de nos partenaires, le Canada a lancé la plateforme de détection de navires clandestins aux Philippines, afin que les autorités maritimes locales puissent accéder à la surveillance spatiale du MPO, qui permet de suivre, au moyen de satellites, les navires pratiquant la pêche illicite et d'appuyer les efforts en matière de sûreté maritime dans leurs eaux territoriales.

Par l'entremise du Fonds commun pour les océans, une initiative de 84,3 millions de dollars dans le cadre de la [Stratégie pour l'Indo-Pacifique](#), le Ministère a également fourni du financement pour appuyer l'initiative de collaboration Joint Analytical Cell. Cette initiative a été mise en place pour tirer parti des capacités complémentaires de collecte de renseignements et d'analyse, des outils et des bases de données relatifs aux renseignements sur les pêches et des partenariats internationaux pour lutter contre la pêche INN et les crimes qui y sont associés dans la région de l'Indo-Pacifique. La contribution de 6,5 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2023-2024, permettra de fournir des renseignements de haute qualité sur les pêches; de mener des activités de suivi, de contrôle, de surveillance et de renforcement des capacités en matière d'exécution de la loi; de renforcer l'accès aux données et à la technologie; et de favoriser le développement de partenariats dans certains pays de la région de l'Indo-Pacifique.

À l'échelle nationale, le MPO et l'Atlantic Police Academy ont également collaboré pour former et outiller 74 nouveaux élèves-officiers des pêches, ainsi que de nouveaux instructeurs.

Les renseignements scientifiques sur les ressources halieutiques sont disponibles pour orienter les décisions de gestion

En 2023-2024, le MPO a élaboré et mis à l'essai un nouveau modèle pour les **avis scientifiques sur les pêches**, qui se veut une approche plus simplifiée et plus uniforme à l'échelle nationale en ce qui concerne l'établissement de rapports sur l'évaluation des stocks et les sciences halieutiques. Le projet pilote a été mis à l'essai lors de 15 réunions relatives à des avis scientifiques sur les pêches, ainsi que dans le cadre d'évaluations complètes des stocks et de mises à jour des stocks. Cette transformation permettra d'obtenir des avis scientifiques sur les pêches plus opportuns et uniformes pour éclairer les décisions en matière de pêche.

Des séances d'information techniques ont été tenues dans plusieurs régions afin de fournir des renseignements détaillés sur les principales conclusions scientifiques en matière de pêche. De plus, le rapport annuel sur l'État de l'océan ([Les océans du Canada maintenant : Écosystèmes de l'Atlantique, 2022](#)) a été utilisé pour souligner les principaux changements dans les écosystèmes de la pêche.

Amélioration des relations avec les peuples autochtones et de leur participation et résultat

Le MPO demeure déterminé à fournir des efforts pour soutenir notre mandat qui consiste à mettre de l'avant des ententes cohérentes, durables et collaboratives sur les pêches avec les pêcheurs autochtones et non autochtones partout au Canada, dans le but de mieux refléter les visions uniques des collectivités en ce qui concerne la pêche, ainsi que les objectifs de réconciliation économique plus généraux. Dans la région des Maritimes et en Gaspésie, ces efforts continuent de s'appuyer sur la LDNUDPA et le plan d'action de la LDNUDPA du Canada, la stratégie de réconciliation du MPO, le rapport [Paix sur l'eau](#) du Comité sénatorial, et l'[arrêt Marshall](#) de la Cour suprême du Canada de 1999. Par exemple, en 2023-2024, le MPO a conclu 4 nouveaux accords de réconciliation et de reconnaissance des droits avec 11 des 35 Premières Nations des Mi'kmaq, Wolastoqiyik, et Peskotomuhkati (nations signataires de traités) et un addenda à un accord de réconciliation et de reconnaissance des droits existant en ce qui concerne la gestion collaborative; soit des étapes importantes vers la mise en œuvre du droit de pêcher pour assurer une subsistance convenable. Le MPO a également conclu sept ententes sur le plan de pêche pratiquée à des fins de subsistance convenable provisoires avec 15 nations signataires de traités, ce qui touche 42 % de la population des nations signataires de traités.

Le MPO a poursuivi ses travaux en vue de la mise en œuvre du [Plan d'action pour le renouvellement et l'expansion des programmes autochtones de Pêches et Océans Canada](#) au moyen d'une élaboration, d'une conception et d'une exécution conjointes continues avec les organisations et les collectivités autochtones. Le Plan d'action décrit la stratégie pluriannuelle du Ministère pour répondre aux recommandations obtenues dans le cadre de l'[Examen des programmes autochtones](#) afin de renforcer les programmes autochtones commerciaux et collaboratifs du MPO et de les harmoniser davantage avec les définitions autochtones du succès. Par exemple, voici les réalisations du MPO en 2023-2024 à ce propos :

- Signature de centaines d'accords ou d'ententes visant des groupes autochtones, ce qui a donné aux Autochtones des occasions de formation et d'emploi (voir la section sur l'état d'avancement des résultats ci-dessus pour plus de renseignements)
- Élaboration conjointe d'un programme de formation standard pour les agents techniques de la gestion des ressources, qui appuient les objectifs de surveillance et de conservation de leurs collectivités autochtones, y compris un projet pilote dans les régions du Pacifique, de l'Atlantique et nordiques, en collaboration avec le nouveau centre Formation et perfectionnement des compétences autochtones du MPO et la nouvelle équipe du développement des capacités
- Élaboration et lancement du processus pour les nouveaux participants à la Stratégie relative aux pêches autochtones; une approche ciblée et stratégique pour accroître la participation au programme
- Travail de collaboration pour désigner un candidat autochtone comme évaluateur de programmes tiers afin de veiller à ce que le financement du programme soit investi le plus efficacement possible

Ce travail a été effectué en partie à la suite de l'[Évaluation des programmes des pêches commerciales autochtones](#) de 2021, dans le cadre de laquelle il a été demandé de clarifier les responsabilités, les jalons clés et l'établissement de rapports intégrés. En 2023-2024, toutes ces améliorations recommandées ont été apportées, y compris les suivantes :

- Un examen des politiques d'admissibilité à la formation et des directives améliorées concernant la participation des Autochtones aux activités de formation

- Un examen des indicateurs de rendement des programmes de pêches commerciales autochtones, y compris l'élaboration de nouveaux indicateurs de rendement liés à la valeur au débarquement des pêches commerciales communautaires autochtones dans la région de l'Atlantique
- L'élaboration continue d'un plan d'action pour une stratégie de surveillance et d'établissement de rapports.

Principaux risques

Le Ministère a pris des mesures pour atténuer divers risques, comme les écarts de financement à long terme touchant la planification des programmes, ainsi que les défis liés à la mobilisation efficace des Autochtones. Par exemple, le MPO a atténué certains risques associés au financement pour 2023-2024 en obtenant avec succès un financement par l'entremise du Fonds de rétablissement de l'ouragan Fiona pour la récupération d'engins de pêche perdus en raison de l'ouragan dans le cadre du Programme pour les engins fantômes. Grâce au Programme pour les engins fantômes, il a également été possible de lancer une campagne de communication fructueuse dans diverses régions en utilisant le nouveau Système de déclaration des engins de pêche, les codes QR et les liens adaptés sur le site Web pour alléger le fardeau de la déclaration, ce qui aide à atténuer les risques associés à la mobilisation. De plus, le Ministère a activement mobilisé des partenaires et des collectivités autochtones pour faire progresser la réconciliation et établir un partenariat plus solide grâce à des efforts de collaboration dans les domaines de la science, de la conservation et de la communication ouverte. Par exemple, le Ministère a maintenu une collaboration active avec les peuples autochtones par l'entremise de son Réseau national de coordination des relations et partenariats avec les Autochtones. De plus, le Ministère a investi dans des projets autochtones de transformation de la pêche en partenariat avec plus de 30 gouvernements, groupes et organisations des Premières Nations en Colombie-Britannique et au Yukon dans le cadre de l'Initiative de la Stratégie relative au saumon du Pacifique. Au fur et à mesure que le paysage des risques évolue, le Ministère cherchera à gérer avec diligence tout risque et mettra en œuvre des stratégies d'atténuation, le cas échéant, pour assurer le succès continu de cette responsabilité essentielle.

Ressources nécessaires pour obtenir les résultats prévus

Tableau 2 : Aperçu des ressources requises pour Pêches

Le tableau 2 fournit un résumé des dépenses prévues et réelles et des équivalents temps plein (ETP) requis pour obtenir ces résultats.

Ressources	Prévues	Réelles
Dépenses	1 096 513 781 \$	1 322 353 195 \$
Équivalents temps plein	3 724	3 822

[Des renseignements exhaustifs sur les ressources financières](#) et [les ressources humaines](#) en ce qui concerne le répertoire des programmes de Pêches et Océans Canada se trouvent dans l'InfoBase du GC.

Priorités pangouvernementales connexes

Analyse comparative entre les sexes Plus

L'ACS Plus est une analyse intersectionnelle qui va au-delà des différences biologiques (sexe) et socioculturelles (genre), pour prendre en compte d'autres facteurs tels que l'âge, le handicap,

l'éducation, l'ethnicité, la situation économique, la géographie (y compris la ruralité), la langue, la race, la religion et l'orientation sexuelle. Les sections ACS de ce rapport donnent quelques exemples de la manière dont la considération de tels facteurs a influencé le travail du ministère en 2023-2024.

Par exemple, la géographie est un facteur important pour le Fonds des pêches de l'Atlantique (FPA), qui vise à aider le secteur des produits de la mer du Canada à effectuer une transition afin de répondre aux demandes croissantes du marché à l'égard de produits de haute qualité, à valeur ajoutée et issus de pratiques durables. Les principaux bénéficiaires du FPA comprennent des particuliers ainsi que des petites et des moyennes entreprises actives dans le secteur du poisson et des fruits de mer dans les provinces atlantiques, généralement situées dans de petites collectivités côtières et autochtones avec une répartition géographique variée. Le FPA a soutenu des projets dans 456 sites géographiques uniques à travers les collectivités rurales et côtières des quatre provinces atlantiques depuis le lancement du programme en 2017.

Les considérations relatives à l'Analyse comparative entre les sexes Plus (ACS Plus) guident les activités **de sensibilisation et de mobilisation** du Ministère qui mettent en évidence le travail des scientifiques. Pour ce faire, il faut créer et promouvoir des vidéos qui montrent la diversité des sciences et des scientifiques travaillant d'un océan à l'autre. Ces activités de sensibilisation encouragent et facilitent la participation des scientifiques du MPO à des séances de mobilisation des jeunes diffusées en direct et mettent en valeur les scientifiques au moyen d'activités de mobilisation et de campagnes sur les médias sociaux, par exemple lors de journées spéciales comme la Journée des femmes et des filles de science, la Journée internationale des femmes, et les événements liés aux gens dans le domaine des sciences, des technologies, de l'ingénierie et des mathématiques (STIM). En 2023-2024, le MPO a participé à deux séances de mobilisation des jeunes dirigées par l'organisme externe Exploring by the Seat of Your Pants qui a rejoint plus de 2 000 jeunes partout au Canada et a organisé plusieurs kiosques lors d'événements publics organisés par des partenaires (p. ex. Musée canadien de la nature à Ottawa, Ingenium – Musées des sciences et de l'innovation du Canada).

Programme de développement durable à l'horizon 2030 et Objectifs de développement durable des Nations Unies

Plus de renseignements sur l'apport de Pêches et Océans Canada au plan de mise en œuvre fédéral du Canada pour le Programme à l'horizon 2030 et à la Stratégie fédérale de développement durable se trouvent dans notre page sur la [Stratégie ministérielle de développement durable](#).

Innovation

Afin d'assurer la prestation des meilleurs avis scientifiques possibles qui répondent aux besoins et aux priorités changeants du gouvernement du Canada, le Ministère a lancé la mise en œuvre d'un [Registre des experts scientifiques externes en ligne](#) afin que les personnes puissent s'auto-identifier comme ayant des connaissances dans des domaines d'expertise qui relèvent du mandat du Ministère. Ce registre ouvert et accessible permet déjà à un plus grand nombre d'experts externes, possédant une expertise et des points de vue diversifiés, d'être sélectionnés pour participer au processus d'examen scientifique par les pairs du Ministère. Ce mécanisme novateur améliore la prestation d'avis scientifiques solides générés par le Secrétariat canadien des avis scientifiques puisqu'il encourage des débats sains, des discussions ouvertes et assure l'intégrité de la science.

Répertoire des programmes

Pêches est appuyée des programmes suivants :

- Gestion des pêches
- Programmes Autochtones et traités
- Gestion de l'aquaculture
- Mise en valeur des salmonidés
- Engagement à l'échelle internationale
- Ports pour petits bateau
- Conservation et protection
- Secteur du poisson et des fruits de mer
- Santé des animaux aquatiques
- Biotechnologie et génomique
- Sciences de l'aquaculture
- Sciences halieutiques
- Économie et statistiques

Des renseignements supplémentaires sur le répertoire des programmes pour Pêches se trouvent sur la [page Résultats dans l'InfoBase du GC](#).

Responsabilité essentielle 2: Écosystèmes aquatiques

Dans la présente section

- [Description](#)
- [Progrès à l'égard des résultats](#)
- [Principaux risques](#)
- [Ressources nécessaires pour obtenir les résultats prévus](#)
- [Priorités pangouvernementales connexes](#)
- [Répertoire des programmes](#)

Description

Conserver et protéger les océans et les autres écosystèmes aquatiques ainsi que les espèces aquatiques du Canada des répercussions humaines et des espèces envahissantes.

Progrès à l'égard des résultats

Cette section présente les mesures prises par le ministère pour atteindre les résultats et les cibles relativement à Écosystèmes aquatiques. Les renseignements sont présentés par résultat ministériel.

Tableau 2 : Cibles et résultats relativement à Écosystèmes aquatiques

Le tableau 2 fournit un résumé des cibles et des résultats réels pour chaque indicateur associé aux résultats liés à Écosystèmes aquatiques.

Les répercussions négatives sur les océans et les autres écosystèmes aquatiques du Canada sont réduites ou évitées

Indicateurs de résultat ministériel	Cible	Date d'atteinte des cibles	Résultats réels
Pourcentage des océans du Canada qui sont conservés ²³	Au moins 25 %	Le 31 décembre 2025	2021-2022 : 13,90 % 2022-2023 : 14,66 % 2023-2024 : 14,66 % ²⁴
Pourcentage des projets de développement réalisés dans un plan d'eau ou à proximité qui évitent atténuent ou compensent les répercussions sur les poissons et leur habitat efficacement	Au moins 100 %	Le 31 mars 2024	2021-2022 : 96 % 2022-2023 : 93 % 2023-2024 : 90 % ²⁵
Pourcentage des espèces aquatiques / populations en péril inscrites en vertu de la Loi sur les espèces en péril pour lesquelles une stratégie de rétablissement ou un plan de gestion a été élaboré	Au moins 80 %	Le 31 mars 2024	2021-2022 : 87 % 2022-2023 : 90 % 2023-2024 : 89 %
Pourcentage de demandes approuvées adressées au Secrétariat canadien des avis scientifiques (SCAS) pour des avis scientifiques évalués par les pairs sur les espèces aquatiques envahissantes qui ont été complétés chaque année ²⁶	Au moins 90 %	Le 31 mars 2024	2021-2022 : 50 % ²⁷ 2022-2023 : 100 % 2023-2024 : Sans objet ²⁸

²³ Des modifications au libellé de cet indicateur de rendement sont entrées en vigueur en 2023-2024 afin de clarifier et de mieux refléter le travail du Ministère. Remarque : La méthode de calcul n'a pas changé.

²⁴ Des processus pour établir de nouvelles aires sont en cours; cependant, les retards liés à la pandémie de COVID-19 et les contraintes en matière de ressources des partenaires et des intervenants ont contribué au rallongement des délais pour certains sites dont le processus est en cours.

²⁵ Le Ministère a mené 1 293 activités de surveillance de la conformité, et 123 dossiers font état d'incidents où la gestion du risque de répercussions néfastes sur le poisson et son habitat était jugée inadéquate. Dans ces cas, le MPO a fourni des directives aux promoteurs de projet et a veillé à ce que des mesures correctives soient prises pour résoudre les problèmes cernés.

²⁶ Des modifications au libellé de cet indicateur de rendement sont entrées en vigueur en 2023-2024 afin de clarifier et de mieux refléter le travail du Ministère. Remarque : La méthode de calcul n'a pas changé.

²⁷ Un certain nombre de demandes ont été reportées à 2022-2023 et un processus consultatif supplémentaire a été entrepris au début de 2022-2023.

²⁸ Il n'y a eu aucune demande d'avis sur les espèces aquatiques envahissantes en 2023-2024. Le programme continue d'entreprendre des activités scientifiques et de fournir des avis à l'appui de la prise de décisions ministérielles.

Les renseignements scientifiques sur les océans et les autres écosystèmes aquatiques du Canada sont disponibles pour orienter les décisions de gestion

Indicateurs de résultat ministériel	Cible	Date d'atteinte des cibles	Résultats réels
Nombre de produits scientifiques portant sur les écosystèmes aquatiques disponibles	Au moins 100	Le 31 mars 2024	2021-2022 : 60 2022-2023 : 60 2023-2024 : 100
Pourcentage de demandes approuvées adressées au Secrétariat canadien des avis scientifiques (SCAS) pour des avis scientifiques évalués par les pairs sur les écosystèmes aquatiques qui ont été complétés chaque année	Au moins 90 %	Le 31 mars 2024	2021-2022 : 69 % ²⁹ 2022-2023 : 76 % ³⁰ 2023-2024 : 87 % ³¹

Amélioration des relations avec les peuples autochtones et de leur participation et résultats.

Indicateurs de résultat ministériel	Cible	Date d'atteinte des cibles	Résultats réels
Nombre d'accords / arrangements impliquant des groupes autochtones	Au moins 238	Le 31 mars 2024	2021-2022 : 297 2022-2023 : 300 2023-2024 : 290
Nombre d'Autochtones formés par le biais d'accords / arrangements	Au moins 208	Le 31 mars 2024	2021-2022 : Données non disponibles 2022-2023 : Au moins 211 ³² 2023-2024 : 916
Nombre d'Autochtones employés par le biais d'accords / arrangements	Au moins 2	Le 31 mars 2024	2021-2022 : Données non disponibles 2022-2023 : Au moins 53 ³³ 2023-2024 : 2

Des renseignements supplémentaires sur [les résultats détaillés et l'information sur le rendement](#) pour le répertoire des programmes de Pêches et Océans Canada figurent dans l'InfoBase du GC.

Renseignements sur les résultats

La section suivante décrit les résultats obtenus relativement à Écosystèmes aquatiques en 2023-2024 en les comparant aux résultats prévus dans le Plan ministériel de Pêches et Océans Canada pour l'exercice.

²⁹ D'autres démarches ont été reportées en raison de difficultés opérationnelles.

³⁰ Certains des processus consultatifs prévus ont été annulés ou reportés en raison de difficultés opérationnelles.

³¹ Les résultats de 2023-2024 reflètent l'adoption d'une approche pluriannuelle aux processus de consultation et rendent compte de tous les processus entrepris. Le calcul comprend tous les processus de consultation scientifique concernant les écosystèmes aquatiques achevés au cours de l'exercice financier. Des changements sont entrés en vigueur en 2023–2024 et visent à clarifier et à mieux refléter le travail du Ministère.

³² On recueillait encore les données pour 2022-2023 au moment où ce rapport a été préparé.

³³ On recueillait encore les données pour 2022-2023 au moment où ce rapport a été préparé.

Le MPO a l'importante responsabilité de protéger la santé des océans et des écosystèmes aquatiques du Canada. En 2023-2024, les équipes des programmes relatifs à la responsabilité essentielle en matière des écosystèmes aquatiques ont continué de travailler à la protection des milieux maritimes à l'échelle nationale et internationale, à la protection des espèces en péril, à la gestion des espèces aquatiques envahissantes comme les moules zébrées et quagga, et à la recherche scientifique pour éclairer la prise de décisions, tout en appuyant nos précieux partenaires, comme les collectivités autochtones.

Les répercussions négatives sur les océans et les autres écosystèmes aquatiques du Canada sont réduites ou évitées

Au nom du Canada, le MPO a la responsabilité de maintenir la santé et la biodiversité des écosystèmes marins le long du plus grand littoral du monde, de développer une économie bleue solide et de renforcer les capacités de l'écosystème à résister ou à s'adapter aux perturbations, comme celles causées par la surexploitation ou les changements climatiques, ou encore à se rétablir après une perturbation. L'engagement du Canada à l'égard du **Cadre mondial de la biodiversité de Kunming à Montréal** adopté à la quinzième Conférence des parties (COP-15) en vertu de la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique et le financement de près d'un milliard de dollars partagés avec d'autres ministères sur cinq ans à compter de 2021 sont deux preuves que le gouvernement s'engage à assumer cette responsabilité. Le MPO a pour mandat de conserver 30 % des océans du Canada d'ici 2030 et de défendre cet objectif à l'échelle internationale. En 2023-2024, les aires marines protégées et conservées du Canada comprenaient 14 zones de protection marine (ZPM) établies en vertu de la *Loi sur les océans*, 3 aires marines nationales de conservation (y compris les réserves), 1 réserve nationale de faune en milieu marin, 60 autres mesures de conservation efficaces par zone (AMCEZ) en milieu marin, et des parties marines des réserves nationales de faune, des refuges d'oiseaux migrateurs, des parcs nationaux et des zones protégées provinciales couvrant plus de 14 % de l'espace océanique du Canada. Le MPO a continué de surveiller les ZPM établies en vertu de la *Loi sur les océans* et les AMCEZ en milieu marin pour s'assurer que les mesures de conservation étaient respectées. Le MPO et nos partenaires ont également fait des progrès en vue d'établir d'autres ZPM et de faire reconnaître les mesures par zone en tant qu'AMCEZ en milieu marin. Voici quelques exemples de travaux :

- Le Canada, la Qikiqtani Inuit Association, et The Pew Charitable Trusts, au nom des donateurs philanthropiques, ont signé un accord de principe sur les conditions de clôture de l'Accord de Financement de projets pour la permanence (FPP) – Qikiqtani, un modèle novateur de financement de la conservation, qui pourrait constituer le plus grand réseau d'aires protégées dirigées par les Inuits au monde.
- Le Groupe de travail sur les solutions côtières, le gouvernement du Canada, représenté par le MPO, et le gouvernement de la Colombie-Britannique ont finalisé la signature d'une feuille de modalité non contraignante qui énonce les intentions, les buts, les objectifs communs, et les conditions de clôture proposées dans l'Accord sur les conditions de clôture du FPP – Zone marine de Great Bear, conformément au Plan d'action du réseau d'aires marines protégées de la biorégion du plateau Nord, le réseau d'aires marines protégées le plus diversifié sur le plan écologique au monde.
- Le MPO a publié [l'arrêté ministériel proposé](#) pour l'abrogation et le remplacement de l'arrêté ministériel existant pour la désignation de la ZPM de Tuvaijuittuq dans Partie I de la *Gazette du Canada*.
- Au nom du Canada, la ministre Lebouthillier a signé l'accord international et juridiquement contraignant en vertu de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer portant sur la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité marine dans les zones ne relevant pas de la

juridiction nationale. L'accord vise à assurer la conservation efficace et l'utilisation durable de la biodiversité marine dans près des deux tiers de la zone océanique du monde qui se trouve dans des zones ne relevant pas de la juridiction nationale, à l'heure actuelle et à long terme, par la mise en œuvre efficace des dispositions pertinentes de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et par le renforcement de la coopération et de la coordination internationales.

Afin de soutenir davantage l'engagement prévu au mandat et la priorité ministérielle selon lesquels le Canada doit atteindre ses objectifs de conservation, en travaillant à freiner et à inverser la perte de la nature d'ici 2030 au Canada, à parvenir à un rétablissement complet de la nature d'ici 2050, et à défendre cet objectif à l'échelle internationale, le Ministère a travaillé en étroite collaboration avec Environnement et Changement climatique Canada (ECCC) pour élaborer la [Stratégie pour la nature 2030 du Canada](#) : Freiner et inverser la perte de biodiversité au Canada. Cette stratégie décrit la voie que le Canada doit suivre pour mettre en œuvre le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming à Montréal au pays. En juin 2024, le ministre de l'Environnement et du Changement climatique Steven Guilbeault a annoncé la publication de la stratégie, qui sert de stratégie et de plan d'action pour la diversité du Canada en vue de la seizième Conférence des parties à la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique, qui se tiendra en Colombie. En plus de la Stratégie pour la nature 2030, le ministre Guilbeault a également présenté le projet de loi sur la responsabilité à l'égard de la nature qui, s'il est adopté, officialisera l'engagement du gouvernement du Canada à protéger la nature pour les générations futures.

En tant que coprésident de la « **Coalition des Amériques pour la protection de l'océan** », le MPO a collaboré avec des partenaires internationaux de la région de l'est du Pacifique pour élaborer et mettre en œuvre un plan de travail pour respecter les engagements pris dans la déclaration des Amériques pour la protection de l'océan. Ce plan de travail renforcera la coopération en matière de conservation marine le long de la côte du Pacifique des Amériques. Adopté en juin 2024, le plan de travail final comprend des initiatives et des activités concrètes de collaboration, de coordination ou d'échange de pratiques exemplaires, d'expériences et d'expertise, y compris des recherches scientifiques et des connaissances autochtones sur la conception, la détermination et l'établissement des ZPM et des AMCEZ.

Le MPO a également signé avec le Groenland une lettre d'intention de coopération relative à Pikialasorsuaq. Cette lettre permettra la mise sur pied d'un comité directeur mixte à l'échelle du Canada et du Groenland, composé de représentants des gouvernements inuits et nationaux des deux parties. Le comité échangera des connaissances autochtones et des informations scientifiques, s'efforcera d'atteindre des objectifs communs en matière de conservation et fera progresser la gestion écosystémique pour l'avenir de Pikialasorsuaq. La participation du Canada a eu lieu conjointement avec la Qikiqtani Inuit Association, en tant que partenaire inuit du gouvernement du Canada dans les discussions avec le Groenland et que représentant des Inuits du Canada vivant dans Pikialasorsuaq.

Le MPO s'appuie sur divers outils pour faire progresser la gestion intégrée des océans. Entre 2018 et 2024, le MPO a poursuivi la planification spatiale marine (PSM) pour orienter l'utilisation durable de nos océans. Les plans spatiaux marins tiennent compte à la fois des aspects économiques et de conservation : ils permettent de cerner les zones potentielles pour le développement ou les autres activités marines, ainsi que les zones à éviter ou pouvant nécessiter des mesures de protection spéciales. En 2023-2024, les plans spatiaux marins de première génération ont été réalisés dans quatre zones de planification marine (le plateau néo-écossais, les plateaux de Terre-Neuve-et-Labrador, le sud de la Colombie-Britannique et la côte nord du Pacifique).

Le MPO continue de coordonner la mise en œuvre du **Plan d'action de Charlevoix pour la santé des océans, des mers et des collectivités côtières résilientes (G7)**. En 2023, le Canada a réussi à promouvoir l'adoption d'une mesure pour empêcher la pollution en milieu marin auprès de la Commission des pêches du Pacifique Nord afin d'interdire l'abandon et le rejet d'engins de pêche en mer, y compris le rejet de plastiques et d'autres polluants marins comme les déchets et le carburant. En 2023-2024, le Canada, sous la direction du MPO, a également continué d'appuyer les organisations par l'intermédiaire d'un financement visant à lutter contre les effets négatifs des changements climatiques sur nos océans et nos collectivités. Pour appuyer ce travail, Affaires mondiales Canada et ECCC ont versé des fonds aux organisations suivantes : le Centre d'excellence sur les solutions de genres de l'Insuresilience Global Partnership, le Fonds fiduciaire multi-donateurs du Programme de financement des risques de catastrophes en Afrique (ADRiFi), le Programme ARC Replica, l'Africa Risk Capacity Agency, l'Ocean Risk and Resilience Action Alliance et le Global Fund for Coral Reefs.

En 2023-2024, dans le cadre de nos actions visant à maintenir et à améliorer la qualité du milieu marin, le MPO et d'autres partenaires fédéraux ont continué de travailler à combler les lacunes dans la coordination et la gestion du **bruit dans les océans**, qui peut être un facteur de stress affectant la vie marine (p. ex. épaulards résidents du sud). En attente de publication, l'ébauche de la Stratégie sur le bruit dans les océans permettra de soutenir une approche coordonnée pour mieux comprendre la menace complexe que représente le bruit dans les océans, de s'appuyer sur les travaux existants tout en optimisant l'utilisation des connaissances et des ressources, de coordonner les mesures à prendre et d'orienter les partenariats et initiatives à venir afin de réduire au minimum les effets du bruit sur la vie marine. On a poursuivi le travail visant à mettre à jour les orientations nationales sur la minimisation des effets sur la vie marine, comme décrit dans [l'Énoncé des pratiques canadiennes d'atténuation des ondes sismiques en milieu marin](#). Outre ces efforts, le Ministère a renforcé la coordination et appuyé ses partenaires pour lutter contre d'autres facteurs de stress en milieu marin comme l'enrichissement en matières nutritives, la sédimentation et les débris marins.

Le MPO a également continué de collaborer avec les peuples autochtones, les intervenants et les autres parties intéressées pour soutenir **la protection et la conservation des écosystèmes aquatiques**. En 2023-2024, le MPO a lancé la troisième vague de mobilisation du Programme de protection du poisson et de son habitat par l'intermédiaire de la plateforme de mobilisation connexe portant sur les ébauches de la politique de compensation et des lignes directrices sur l'établissement de réserves d'habitat. En outre, le MPO a publié trois rapports [Faits saillants de l'habitat](#), qui fournissent des renseignements importants sur l'état du poisson et de son habitat.

Le MPO a mis au point de **nouveaux outils relatifs au Programme de protection du poisson et de son habitat**, tels que les codes de pratique, les politiques et les orientations, qui nous aideront à mettre en œuvre les protections renouvelées en vertu de la *Loi sur les pêches* modernisée et qui aideront les promoteurs de projet à mieux comprendre et remplir les exigences de la *Loi*. En 2023-2024, le MPO a publié quatre nouveaux codes de pratique provisoires, qui sont des procédures ou des pratiques de travail précises pour éviter la mort du poisson ou la détérioration, la destruction ou la perturbation de l'habitat du poisson. Ces codes sont liés aux ponts, aux drains, aux structures dans l'eau et aux aménagements côtiers (p. ex. quais et postes d'amarrage) et se trouvent sur la page Web [Projets près de l'eau](#). De plus, le MPO a publié la [norme provisoire : confinement d'une aire de travail dans l'eau](#). Cette norme provisoire fournit une orientation nationale pour confiner une aire de travail lorsqu'elle est située dans un cours d'eau ou un plan d'eau.

Le MPO a continué de soutenir la **séquestration du carbone bleu** en réalisant de nouveaux investissements dans des zones côtières et océaniques comme des marais côtiers, des prairies sous-

marines et des habitats riverains qui ont un potentiel élevé de captage et d'entreposage de carbone. En 2023-2024, le MPO a signé 22 accords de contribution par l'entremise du Fonds de restauration des écosystèmes aquatiques pour appuyer les activités de restauration qui contribuent au stockage du carbone. Le MPO a également continué de mobiliser des experts scientifiques pour améliorer notre compréhension des composantes du cycle du carbone en milieu aquatique en réunissant un groupe d'experts afin de déterminer les mesures nécessaires pour combler les lacunes clés en matière de connaissances dans ce domaine. De plus, nous avons commencé à travailler sur une étude d'évaluation des écosystèmes pour évaluer la valeur des écoservices, en mettant l'accent sur la production aquacole et à l'état sauvage d'algues marines au Canada.

Les espèces envahissantes peuvent modifier et endommager les habitats indigènes, et l'une des responsabilités du MPO est de prévenir et d'atténuer leur présence dans les eaux canadiennes. En 2023-2024, en parallèle du travail continu pour gérer des espèces comme la carpe asiatique et la lamproie marine dans les Grands Lacs, le MPO a collaboré avec des intervenants et a élaboré des lignes directrices et des politiques pour la **mise en œuvre** continue du **Règlement sur les espèces aquatiques envahissantes (Règlement sur les EAE)**. Le MPO a également fait progresser les travaux portant sur une modification du **Règlement sur les EAE** pour combler une lacune dans la réglementation relative aux agents de désactivation et aux réactifs, qui peuvent être utilisés conjointement avec des produits antiparasitaires homologués comme substances nocives pour traiter ou détruire des espèces aquatiques envahissantes en vue de prévenir leur introduction ou leur propagation, ou de les contrôler ou les éradiquer. Les activités comprenaient la publication de documents décrivant les changements potentiels et les séances de mobilisation avec les partenaires provinciaux et territoriaux, le public et les groupes autochtones.

Le MPO a poursuivi ses travaux pour **élargir le Programme national sur les espèces aquatiques envahissantes** grâce au financement obtenu dans le cadre de l'Énoncé économique de l'automne de 2022. Voici les réalisations du MPO en 2023-2024 à ce propos :

- Lancement du Fonds de prévention des espèces aquatiques envahissantes afin de favoriser, grâce à des partenariats, la mise en place de mesures sur le terrain pour empêcher l'introduction, l'établissement et la propagation des EAE, en mettant l'accent sur la prévention de l'introduction et de la propagation de moules zébrées envahissantes
- Lancement du laboratoire environnemental d'ADN pour détecter les EAE dans les produits commerciaux, ainsi que pour détecter les nouvelles occurrences et surveiller leur propagation
- Lancement de l'élaboration de l'infrastructure de données spatiales sur les EAE pour assurer le suivi des détections et des non-détections des EAE et appuyer l'établissement des priorités à l'échelle nationale

Le MPO a poursuivi son travail avec les provinces, les territoires, les partenaires, l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) et des intervenants internationaux sur la gestion de la propagation des **moules zébrées et quagga** très envahissantes et destructrices au Canada. En 2023-2024, le MPO a appuyé l'Organisme de bassin versant du fleuve Saint-Jean et ses partenaires dans la mise en œuvre d'un plan d'action visant à limiter la propagation des moules zébrées dans le bassin versant du fleuve Saint-Jean en veillant à ce qu'un réseau de stations de lavage de bateaux soit installé à des endroits clés. Le MPO a également prolongé le **programme relatif à la prévention du passage clandestin** de 2022-2023, en collaboration avec l'ASFC, qui comprend une inspection des embarcations et l'utilisation d'une station de décontamination à la frontière internationale au Manitoba afin de gérer les risques associés au déplacement par voie terrestre des embarcations qui arrivent au Canada et qui peuvent transporter

des espèces aquatiques envahissantes (p. ex. des moules zébrées). Le gouvernement a inspecté plus de 1 400 embarcations pour vérifier leur conformité aux exigences du *Règlement sur les EAE*.

Tous ces travaux faisaient partie de la réponse continue du MPO aux recommandations du [rapport d'audit de la commissaire à l'environnement et au développement durable](#) de 2019 sur les EAE et aux recommandations du Comité permanent des pêches et des océans, [Espèces aquatiques envahissantes : une priorité nationale](#).

Le MPO joue un rôle de chef de file dans la gestion des espèces aquatiques en péril au Canada dans le but de maintenir la biodiversité et la résilience de l'habitat pour les générations à venir et en réponse aux engagements de la Convention internationale sur la diversité biologique. Dans le cadre de l'**initiative Patrimoine naturel bonifié**, le MPO a mené 15 séances de mobilisation sur un document de travail portant sur un Cadre pour la conservation des espèces aquatiques en péril, destiné à guider l'application des approches fondées sur une multitude d'espèces à la protection et au rétablissement des espèces aquatiques en péril. Les séances ont été menées auprès de partenaires autochtones ainsi que d'intervenants et de partenaires gouvernementaux, régionaux et du milieu universitaire, et plus de 50 pour cent des commentaires provenaient de groupes autochtones. Ces séances ont généré de vastes commentaires qui ont contribué aux progrès continus dans le domaine.

Afin de cerner les possibilités d'amélioration de l'efficacité et d'appuyer la prise de décisions en temps opportun, le MPO a examiné le processus d'inscription des espèces aquatiques en péril sur la **Liste des espèces en péril**, à l'annexe 1 de la *Loi sur les espèces en péril* dans le but de réduire les délais et de faire avancer le processus pour les espèces en attente d'une décision d'inscription. En 2023-2024, la partie 1 (processus régional d'inscription) des lignes directrices actualisées concernant l'inscription a été mise à l'essai et des documents sur le rétablissement simplifiés ont été élaborés, ce qui a contribué à la finalisation des mesures de gestion en réponse à l'[Évaluation des activités de Pêches et Océans Canada liées aux espèces aquatiques en péril](#) de 2020-2021.

Les renseignements scientifiques sur les océans et les autres écosystèmes aquatiques du Canada sont disponibles pour orienter les décisions de gestion

Le MPO a poursuivi son travail à l'appui de l'engagement énoncé dans la lettre de mandat de la ministre visant à continuer de renforcer la recherche et les sciences maritimes et de mettre en œuvre les engagements pris dans le cadre du Plan de protection des océans (PPO) en partenariat avec les peuples autochtones et en collaboration avec Transports Canada. En 2023-2024, le Ministère a établi des partenariats pour produire davantage de données probantes, améliorer l'expertise nationale et renforcer le **système canadien de préparation et d'intervention en cas de déversement d'hydrocarbures** dans le cadre du PPO. Ces partenariats ont joué un rôle déterminant dans la création d'un réseau national d'experts en matière de préparation et d'intervention en cas de déversement d'hydrocarbures, ce qui permettra non seulement d'accroître notre expertise collective, mais aussi d'améliorer notre capacité à réagir rapidement et efficacement aux déversements d'hydrocarbures, et de réduire leurs effets sur les écosystèmes aquatiques du Canada.

Amélioration des relations avec les peuples autochtones et de leur participation et résultats.

Le MPO accorde la priorité à la participation des Autochtones dans tous les aspects de la gestion des océans et de la gestion du poisson et de l'habitat du poisson. Parallèlement à de nombreuses initiatives énoncées ci-dessus, en 2023-2024, le MPO a poursuivi son travail lié à l'engagement énoncé dans la lettre de mandat de la ministre visant à travailler avec les partenaires autochtones pour mieux intégrer les connaissances autochtones dans la planification et les décisions stratégiques grâce au **Programme**

pour la participation autochtone sur les habitats. Le programme fournit du financement aux peuples autochtones pour appuyer leur participation aux activités de mobilisation et de consultation dans le cadre de l'élaboration de politiques, de programmes et d'initiatives réglementaires et pour appuyer le renforcement des capacités et les initiatives menées en collaboration pour la conservation et la protection du poisson et de l'habitat du poisson. En 2023-2024, le Programme pour la participation autochtone sur les habitats a permis de financer 44 projets à l'appui de la mobilisation, du partage des connaissances autochtones et du renforcement des capacités des partenaires. De plus, le programme a permis de verser un montant à 79 bénéficiaires autochtones pour appuyer la consultation et la mobilisation.

Principaux risques

Le Ministère a géré efficacement des risques tout au long de l'année, y compris des risques liés à la **réduction du financement, qui peut avoir une incidence directe sur l'exécution des programmes.** Cependant, le Ministère a atténué ces risques en réorientant ses efforts sur les enjeux prioritaires, notamment en faisant progresser les travaux scientifiques essentiels pour respecter les engagements pris en matière de rétablissement. Un autre risque clé auquel le Ministère a fait face était le **retard potentiel dans l'atteinte de l'objectif de conservation de 25 % des océans du Canada d'ici 2025.** Plusieurs facteurs ont contribué à ce risque, y compris les perturbations causées par la pandémie de COVID-19, les discussions continues avec les partenaires autochtones tandis qu'ils géraient l'équilibre complexe entre les objectifs de conservation et les objectifs de développement économique, et les ressources limitées entre tous les intervenants. Afin d'atténuer ces risques, le Ministère a poursuivi ses efforts continus pour favoriser la conservation marine et pour établir des relations solides avec les partenaires autochtones. Grâce à une surveillance diligente des risques et à des mesures d'atténuation appropriées, le Ministère s'engage à assurer des progrès continus et des résultats tangibles en ce qui concerne la préservation des écosystèmes aquatiques.

Ressources nécessaires pour obtenir les résultats prévus

Tableau 4 : Aperçu des ressources requises pour Écosystèmes aquatiques

Le tableau 4 fournit un résumé des dépenses prévues et réelles et des équivalents temps plein (ETP) requis pour obtenir ces résultats.

Ressources	Prévues	Réelles
Dépenses	374 158 739 \$	458 649 029 \$
Équivalents temps plein	1 499	1 994

[Des renseignements exhaustifs sur les ressources financières](#) et [les ressources humaines](#) en ce qui concerne le répertoire des programmes de Pêches et Océans Canada se trouvent dans l'InfoBase du GC.

Priorités pangouvernementales connexes

Analyse comparative entre les sexes Plus

À la suite de la mise à jour du **Programme de contributions pour la gestion des océans** et de l'ACS Plus correspondante en 2022-23, le MPO a renforcé sa collecte de données désagrégées et s'est assuré que les rapports étaient mieux axés sur la population cible, ce qui a permis d'améliorer la mobilisation et l'inclusion par rapport aux occasions d'emploi et de formation pour les Autochtones appuyées par le programme. Les données recueillies à ce jour indiquent que nous avons dépassé notre objectif actuel,

contribuant ainsi au renforcement des capacités requis pour faire avancer l'important travail visant à préserver nos océans.

Programme de développement durable à l'horizon 2030 et Objectifs de développement durable des Nations Unies

Plus de renseignements sur l'apport de Pêches et Océans Canada au plan de mise en œuvre fédéral du Canada pour le Programme à l'horizon 2030 et à la Stratégie fédérale de développement durable se trouvent dans notre page sur la [Stratégie ministérielle de développement durable](#).

Innovation

Le MPO a entrepris une nouvelle approche de la prestation d'avis scientifiques par des experts pour les **évaluations d'impact** afin de respecter plus efficacement les exigences réglementaires en vertu de la *Loi sur l'évaluation d'impact*. Voici les réalisations du Ministère en 2023-2024 à ce propos :

- Finalisation du Cadre de coordination des évaluations d'impact du Programme de protection du poisson et de son habitat (PPPH)
- Élaboration d'une gouvernance au niveau opérationnel pour appuyer la mise en œuvre, l'élaboration et les activités de communication du programme
- Élaboration d'un moteur de recherche pour le personnel afin qu'il puisse mener des recherches sur des avis publiés précédemment et appuyer les demandes liées à l'évaluation d'impact
- Partage de renseignements et de connaissances d'experts/de spécialistes au PPPH sur 5 sujets, comme indiqué dans le Cadre de coordination et selon les délais prescrits

Répertoire des programmes

Écosystèmes aquatiques est appuyée des programmes suivants :

- Programme de protection du poisson et de son habitat
- Espèces aquatiques envahissantes
- Espèces en péril
- Planification et conservation marine
- Science liée aux écosystèmes aquatiques
- Science liée aux océans et au changement climatique

Des renseignements supplémentaires sur le répertoire des programmes pour Écosystèmes aquatiques se trouvent sur la page [Résultats dans l'InfoBase du GC](#).

Responsabilité essentielle 3 : Navigation maritime

Dans la présente section

- [Description](#)
- [Progrès à l'égard des résultats](#)
- [Principaux risques](#)
- [Ressources nécessaires pour obtenir les résultats prévus](#)
- [Priorités pangouvernementales connexes](#)
- [Répertoire des programmes](#)

Description

Fournir de l'information et des services pour faciliter la navigation dans les eaux canadiennes.

Progrès à l'égard des résultats

Cette section présente les mesures prises par le ministère pour atteindre les résultats et les cibles relativement à Navigation maritime. Les renseignements sont présentés par résultat ministériel.

Tableau 5 : Cibles et résultats relativement à Navigation maritime

Le tableau 5 fournit un résumé des cibles et des résultats réels pour chaque indicateur associé aux résultats liés à Navigation maritime.

Les navigateurs naviguent sur les eaux canadiennes en sécurité

Indicateurs de résultat ministériel	Cible	Date d'atteinte des cibles	Résultats réels
Taux d'incidents maritimes par rapport aux déplacements de navires	Au plus 1 %	Le 31 mars 2024	2021-2022 : 0,02 % 2022-2023 : 0,02 % 2023-2024 : 0,02 %
Nombre de produits de navigation officiels créés et/ou mis à jour par an, à partir de données hydrographiques nouvelles et modernes et/ou d'informations importantes pour la navigation ³⁴	Au moins 200	Le 31 mars 2024	2021-2022 : 895 2022-2023 : 1 174 2023-2024 : 1 568

L'économie maritime canadienne est appuyée par des eaux navigables

Indicateurs de résultat ministériel	Cible	Date d'atteinte des cibles	Résultats réels
Taux d'incidents maritimes par rapport aux déplacements de navires	Au plus 1 %	Le 31 mars 2024	2021-2022 : 0,02 % 2022-2023 : 0,02 % 2023-2024 : 0,02 %
Pourcentage de demandes d'escorte dans les glaces au sud du 60e parallèle nord qui sont retardées au-delà des niveaux de service	Au plus 0 %	Le 31 mars 2024	2021-2022 : 4,8 % ³⁵ 2022-2023 : 3,6 % ³⁶ 2023-2024 : 2 % ³⁷

³⁴ Des modifications au libellé de cet indicateur de rendement sont entrées en vigueur en 2023-2024 afin de clarifier et de mieux refléter le travail du Ministère. Remarque : La méthode de calcul n'a pas changé.

³⁵ Sur les 415 demandes d'escorte dans les glaces qu'on a reçues, 20 ont été retardées au-delà des normes prévues dans les niveaux de service en ce qui concerne le temps d'intervention.

³⁶ Douze des 333 escortes dans les glaces ont été retardées. Pour ce cycle d'établissement de rapports, les services de déglacement incluent le dégagement des navires coincés dans les glaces et les escortes. Au cours des années précédentes, seules les escortes étaient incluses. Ce changement fournit une image plus exhaustive du rendement des escortes des services de déglacement. Il faut donc être prudent au moment de comparer les résultats de 2022-2023 à ceux des années précédentes.

³⁷ Deux retards ont été enregistrés sur 93 demandes de service. Un retard a été causé par un équipement endommagé sur un brise-glace, et l'autre par un retard lors d'une reconnaissance des glaces.

Indicateurs de résultat ministériel	Cible	Date d'atteinte des cibles	Résultats réels
Temps moyen (en heures) au-delà des niveaux de service pour les demandes d'escorte dans les glaces au sud du 60e parallèle nord	Exactement 0 (heures)	Le 31 mars 2024	2021-2022 : 13,29 ³⁸ 2022-2023 : 13,12 ³⁹ 2023-2024 : 6,5 ⁴⁰

Amélioration des relations avec les peuples autochtones et de leur participation et résultats.

Indicateurs de résultat ministériel	Cible	Date d'atteinte des cibles	Résultats réels
Nombre d'accords/arrangements impliquant des groupes autochtones	Au moins 6	Le 31 mars 2024	2021-2022 : 8 2022-2023 : 11 2023-2024 : 6
Nombre d'Autochtones employés par le biais' accords/arrangements	Sans objet pour 2023-24	Sans objet pour 2023-24	2021-2022 : s/o ⁴¹ 2022-2023 : s/o ⁴² 2023-2024 : s/o ⁴³

Des renseignements supplémentaires [sur les résultats détaillés et l'information sur le rendement](#) pour le répertoire des programmes de Pêches et Océans Canada figurent dans l'InfoBase du GC.

Renseignements sur les résultats

La section suivante décrit les résultats obtenus relativement à Navigation maritime en 2023-2024 en les comparant aux résultats prévus dans le Plan ministériel de Pêches et Océans Canada pour l'exercice.

Le ministère des Pêches et des Océans (MPO) et la Garde côtière canadienne (GCC) sont chargés de garantir la sécurité et la navigabilité des eaux canadiennes pour les navigateurs. Pour ce faire, ils ont recours à des méthodes modernes de cartographie et de gestion des voies navigables. Ils gèrent également les services de communications, les services de trafic maritime, les aides à la navigation et les services de déglçage. Des renseignements sur les résultats ministériels, y compris des mises à jour sur les services techniques et hydrographiques, sont présentés ci-après.

³⁸ Il y a eu vingt demandes totalisant 265,97 heures au-delà des normes relatives aux temps d'intervention environnementale d'après les niveaux de service (43,5 heures dans l'Atlantique, 69,68 heures dans le Saint-Laurent, 152,79 heures dans les Grands Lacs), pour un temps moyen de 13,29 heures.

³⁹ Atlantique – 64,90 heures de plus, Saint-Laurent – 23,52 heures de plus, Grands Lacs – 69,08 heures de plus. Pour ce cycle d'établissement de rapports, les services de déglçage incluent le dégagement des navires coincés dans les glaces et les escortes. Au cours des années précédentes, seules les escortes étaient incluses. Ce changement fournit une image plus exhaustive du rendement des escortes des services de déglçage. Il faut donc être prudent au moment de comparer les résultats de 2022-2023 à ceux des années précédentes.

⁴⁰ Deux retards ont été enregistrés pour un total de 13 heures supplémentaires par rapport aux niveaux de service.

⁴¹ La mention « s/o » signifie que l'indicateur de rendement n'était pas encore en vigueur; par conséquent, les données historiques pourraient ne pas être disponibles. Dans les cas où des données historiques sont disponibles, les résultats antérieurs sont présentés.

⁴² La mention « s/o » signifie que l'indicateur de rendement n'était pas encore en vigueur; par conséquent, les données historiques pourraient ne pas être disponibles. Dans les cas où des données historiques sont disponibles, les résultats antérieurs sont présentés.

⁴³ Aucune cible n'avait été établie pour cet indicateur.

Les navigateurs naviguent sur les eaux canadiennes en sécurité

La **transformation numérique** du Ministère a pour objectif de moderniser les produits et services hydrographiques traditionnels et de fournir des données et des services numériques de grande qualité aux utilisateurs. Cette initiative permettra de garantir que les eaux canadiennes sont sécuritaires et navigables et de faire du Service hydrographique du Canada un chef de file de l'industrie en ce qui a trait à l'intégration et à la diffusion de produits et services de navigation géospatiale. Nous travaillons avec des partenaires et la communauté internationale pour mettre en œuvre de nouvelles normes adaptées à cette ère numérique dans le domaine de la navigation maritime. Par exemple, en 2023–2024, le MPO-GCC :

- a mis à jour les produits hydrographiques traditionnels afin de les convertir au format numérique;
- a mis en œuvre à plus grande échelle le Système collaboratif de gestion des voyages dans les centres des Services de communications et de trafic maritimes à Halifax, à Prince Rupert et à Iqaluit pour que les navigateurs en haute mer envoient par voie électronique des rapports sur le service du trafic maritime à la GCC;
- a poursuivi la mise en œuvre du projet de [bouées de navigation quatre saisons](#) (en remplacement des bouées saisonnières, les bouées quatre saisons peuvent rester dans l'eau toute l'année et nécessitent moins de réparations et d'entretien) et a testé l'utilisation de ces bouées sur les voies de navigation à Iqaluit;
- a transformé les données d'avertissement de navigation pour qu'elles soient compatibles avec la nouvelle technologie afin d'être en phase avec les normes internationales;
- a numérisé le système d'[Avis aux navigateurs \(NOTMAR\)](#) et les [Aides radio à la navigation marine \(ARNM\)](#);
- a terminé les modifications au Système intégré de niveaux d'eau, afin d'améliorer l'expérience des utilisateurs du et l'efficacité de l'archivage à long terme;
- a lancé un modèle modernisé de prévisions des niveaux d'eau afin d'améliorer la sécurité de la navigation sur les voies navigables du Saint-Laurent ; ce modèle utilise des analyses poussées pour favoriser la prise de décisions axées sur les données et la synchronisation de bout en bout, tout en adhérant aux normes les plus élevées.

Les réalisations susmentionnées témoignent de l'engagement du ministère à moderniser les produits et services hydrographiques, à fournir des données numériques de grande qualité et à collaborer avec les partenaires pour mettre en œuvre de nouvelles normes qui feront du MPO-GCC un chef de file dans le domaine de l'hydrographie et la navigation maritime dans une ère nouvelle.

L'économie maritime canadienne est appuyée par des eaux navigables

En 2022, le gouvernement du Canada a annoncé le renouvellement du **Plan de protection des océans** (Renouvellement du PPO), assorti d'un engagement de 2 milliards de dollars sur neuf ans. Le Renouvellement du PPO fait suite à l'investissement historique de 1,5 milliard de dollars fait en 2016, lors de la première phase du PPO; cet investissement permettra de poursuivre et de renforcer les initiatives qui ont aidé à rendre les océans du Canada plus sécuritaires, plus sains et plus propres grâce à la participation des partenaires fédéraux et des collectivités autochtones et côtières.

En effet, en collaboration avec des partenaires fédéraux et des collectivités autochtones et côtières, le MPO a appuyé la mise en œuvre d'initiatives ayant pour objectif de renforcer la **gestion du trafic maritime**; ces initiatives visaient à assurer la sécurité des déplacements et de la navigation des

bâtiments, améliorer la sécurité sur l'eau et limiter les risques pour nos écosystèmes marins. Le Ministère appuie la sécurité de la navigation maritime en fournissant aux navigants des **cartes nautiques et des publications connexes**. Ces dernières nécessitent des données de levé hydrographique exactes, rapides et complètes. Les investissements susmentionnés nous permettront d'accélérer les efforts pour améliorer la prestation de services hydrographiques modernisés dans l'Arctique. On a observé une augmentation du trafic maritime dans cette région au cours des dernières années. On s'attend à ce que cette augmentation se poursuive, compte tenu des périodes sans glace de plus en plus longues. Notre Service hydrographique du Canada (SHC) a produit 52 nouvelles cartes de navigation électroniques en 2023-2024, dépassant ainsi la cible de 40 à 50. Cela a permis d'augmenter à 45,7 % (240 294,7 km²) la couverture des corridors de navigation primaires et secondaires à faible impact proposés dans l'Arctique, augmentant ainsi grandement la sécurité et l'efficacité de la navigation maritime. Pour plus d'information sur le Renouvellement du PPO, veuillez consulter la responsabilité de base [Opérations et interventions maritimes](#) ci-dessous.

Amélioration des relations avec les peuples autochtones et de leur participation et résultats

Dans le cadre du **Renouvellement du PPO**, des projets de renforcement des capacités ont été élaborés avec succès dans quatre collectivités (Paulatuk, T.N-O ; Inukjuak, Qc ; Miawpukek, T.-N.-L ; et Kinngait, Nt), six ententes de collaboration ont été établies et le Programme d'hydrographie communautaire a bien été accueilli au cours de ses premières années d'existence. Ces ententes ont facilité l'utilisation de techniques avancées de levés hydrographiques et du partage de données en temps réel, qui sont essentiels pour assurer l'efficacité de la gestion du trafic maritime. Cette initiative a aussi permis au Ministère de renforcer les relations avec les partenaires communautaires dans l'Arctique et ailleurs au Canada. Le fait de partager les nouvelles technologies avec les collectivités renforce les capacités de ces dernières à recueillir et à utiliser des données hydrographiques, lesquelles les aident à mieux comprendre les fonds marins dans les eaux locales et à échanger sur les pratiques exemplaires en matière de collecte, de gestion et de diffusion de l'information. Le Ministère a aussi élaboré et partagé le : « Rapport sur l'état actuel de l'avancement de l'hydrographie communautaire au Canada », soulignant les progrès et les contributions des collectivités autochtones et côtières dans les initiatives hydrographiques.

Principaux risques

Les responsables du Ministère ont pu voir certains risques se matérialiser, notamment des retards dans la mise en œuvre du programme de Renouvellement du PPO en raison d'une disponibilité et d'une fiabilité déficientes des bâtiments. Le Ministère a aussi dû composer avec d'importants défis en ce qui concerne le respect des obligations internationales et des attentes de l'industrie en raison de systèmes de radiocommunication désuets et d'une infrastructure vieillissante. Afin d'atténuer ces risques, le Ministère a fait des progrès graduels pour établir un modèle de données hydrographiques universel et faire avancer l'élaboration des produits du service d'avertissements de navigation S-124 et des services de radio S-123 et numériser les services à la navigation maritime. Ce travail a aidé le Ministère à s'adapter au contexte technologique en évolution en rendant les voies navigables plus sécuritaires et en appuyant l'amélioration de l'information de navigation pour le commerce maritime. Le Ministère continuera toutefois à surveiller les risques possibles pour la navigation maritime et mettra en œuvre des stratégies d'atténuation appropriées.

Ressources nécessaires pour obtenir les résultats prévus

Tableau 6 : Aperçu des ressources requises pour Navigation maritime

Le tableau 6 fournit un résumé des dépenses prévues et réelles et des équivalents temps plein (ETP) requis pour obtenir ces résultats.

Ressources	Prévues	Réelles
Dépenses	315 198 978 \$	361 292 498 \$
Équivalents temps plein	2 068	1 784

[Des renseignements exhaustifs sur les ressources financières](#) et [les ressources humaines](#) en ce qui concerne le répertoire des programmes de Pêches et Océans Canada se trouvent dans l'InfoBase du GC.

Priorités pangouvernementales connexes

Analyse comparative entre les sexes Plus

La GCC a terminé une étude technique, conforme aux les priorités gouvernementales de l'ACS Plus, pour la reconfiguration de trois nouveaux navires de sciences halieutiques (NHSH). La reconfiguration des cabines aide à la mise en place de programmes et de services inclusifs qui contribuent au bien-être de tous les membres d'équipage. Lorsque possible, le Ministère a aussi procédé à la reconfiguration des cabines pour d'offrir des installations supplémentaires. Au total, les cabines à bord de chaque NHSH comprennent maintenant 13 couchettes dans 7 cabines. De plus, en 2023-2024, des travaux ont été effectués à bord du NGCC *Cartier* pour favoriser l'ajout de cabines simples, aidant ainsi à régler les problèmes d'intimité et d'autres considérations relatives à l'ACS Plus pour les personnes à bord en mer.

Programme de développement durable à l'horizon 2030 et Objectifs de développement durable des Nations Unies

Plus de renseignements sur l'apport de Pêches et Océans Canada au plan de mise en œuvre fédéral du Canada pour le Programme à l'horizon 2030 et à la Stratégie fédérale de développement durable se trouvent dans notre page sur la [Stratégie ministérielle de développement durable](#).

Innovation

La GCC mène un projet pilote visant à consolider et lier dans une seule et même plateforme les données techniques relatives au NGCC *Sir John Franklin* qui se trouvent dans diverses bases de données ministérielles. Cette plateforme a pour but d'appuyer les activités de gestion de la maintenance et du cycle de vie des navires. Elle fournira au personnel de bord un accès numérique aux données techniques comme les dessins, les manuels, l'équipement et les documents d'information au moyen d'une représentation 3D. Le projet pilote a pour but d'améliorer l'efficacité opérationnelle, d'augmenter la fiabilité des actifs et d'appuyer les initiatives d'écologisation du gouvernement du Canada. En 2023-2024, le prototype d'extension technique qui appuiera le téléchargement et le partage de données techniques a été élaboré et la reprise de l'environnement infonuagique de la GCC a été installée pour appuyer aussi la mise en œuvre du projet pilote.

Répertoire des programmes

La responsabilité essentielle Navigation maritime est appuyée des programmes suivants :

- Services de déglacage

- Aides à la navigation
- Gestion des voies navigables
- Services de communications et de trafic maritimes
- État de préparation des actifs terrestres
- Services hydrographiques, données et sciences

Des renseignements supplémentaires sur le répertoire des programmes pour Navigation maritime se trouvent sur la [page Résultats dans l'InfoBase du GC](#).

Responsabilité essentielle 4 : Opérations maritimes et intervention

Dans la présente section

- [Description](#)
- [Progrès à l'égard des résultats](#)
- [Principaux risques](#)
- [Ressources nécessaires pour obtenir les résultats prévus](#)
- [Priorités pangouvernementales connexes](#)
- [Répertoire des programmes](#)

Description

Offrir des services d'intervention en milieu marin et exploiter la flotte civile du Canada.

Progrès à l'égard des résultats

Cette section présente les mesures prises par le ministère pour atteindre les résultats et les cibles relativement à Opérations maritimes et intervention. Les renseignements sont présentés par résultat ministériel.

Tableau 7 : Cibles et résultats relativement à Opérations maritimes et intervention

Le tableau 7 fournit un résumé des cibles et des résultats réels pour chaque indicateur associé aux résultats liés à Opérations maritimes et intervention.

Garde côtière canadienne est en mesure d'intervenir en cas d'incidents en mer

Indicateurs de résultat ministériel	Cible	Date d'atteinte des cibles	Résultats réels
Pourcentage des interventions en cas d'incident environnemental qui satisfont aux normes établies	100 %	Le 31 mars 2024	2021-2022 : 100 % 2022-2023 : 100 % 2023-2024 : 100 %
Pourcentage des interventions de recherche et sauvetage qui satisfont aux normes établies	Au moins 99 %	Le 31 mars 2024	2021-2022 : 99 % 2022-2023 : 99 % 2023-2024 : 99 %

La flotte civile du Canada est en mesure de respecter les normes de service établies pour les clients

Indicateurs de résultat ministériel	Cible	Date d'atteinte des cibles	Résultats réels
Jours opérationnels assurés par rapport aux jours opérationnels prévus	Au moins 90 %	Le 31 mars 2024	2021-2022 : Données non disponibles ⁴⁴ 2022-2023 : Données non disponibles ⁴⁵ 2023-2024 : Données non disponibles ⁴⁶
Pourcentage de jours opérationnels perdus en raison de travaux d'entretien imprévus	Au plus 3 %	Le 31 mars 2024	2021-2022 : Données non disponibles ⁴⁷ 2022-2023 : Données non disponibles ⁴⁸ 2023-2024 : Données non disponibles ⁴⁹
Pourcentage de jours opérationnels perdus en raison de problèmes de recrutement d'équipage et enjeux logistiques	Au plus 3 %	Le 31 mars 2024	2021-2022 : Données non disponibles ⁵⁰ 2022-2023 : Données non disponibles ⁵¹ 2023-2024 : Données non disponibles ⁵²

⁴⁴ Les données 2021-2022 ne sont pas disponibles en raison des problèmes continus avec un logiciel spécifique au GCC.

⁴⁵ Les résultats ne sont pas disponibles pour le moment en raison des problèmes techniques importants que présente actuellement le système de données opérationnelles, iFlotte. Une solution d'établissement de rapports de rechange est en cours d'élaboration.

⁴⁶ Les résultats ne sont pas disponibles pour le moment en raison des problèmes techniques importants que présente actuellement le système de données opérationnelles, iFlotte. Une solution d'établissement de rapports de rechange est en cours d'élaboration.

⁴⁷ Les résultats ne sont pas disponibles pour le moment en raison des problèmes techniques importants que présente actuellement le système de données opérationnelles, iFlotte. Une solution d'établissement de rapports de rechange est en cours d'élaboration.

⁴⁸ Les résultats ne sont pas disponibles pour le moment en raison des problèmes techniques importants que présente actuellement le système de données opérationnelles, iFlotte. Une solution d'établissement de rapports de rechange est en cours d'élaboration.

⁴⁹ Les résultats ne sont pas disponibles pour le moment en raison des problèmes techniques importants que présente actuellement le système de données opérationnelles, iFlotte. Une solution d'établissement de rapports de rechange est en cours d'élaboration.

⁵⁰ Les résultats ne sont pas disponibles pour le moment en raison des problèmes techniques importants que présente actuellement le système de données opérationnelles, iFlotte. Une solution d'établissement de rapports de rechange est en cours d'élaboration.

⁵¹ Les résultats ne sont pas disponibles pour le moment en raison des problèmes techniques importants que présente actuellement le système de données opérationnelles, iFlotte. Une solution d'établissement de rapports de rechange est en cours d'élaboration.

⁵² Les résultats ne sont pas disponibles pour le moment en raison des problèmes techniques importants que présente actuellement le système de données opérationnelles, iFlotte. Une solution d'établissement de rapports de rechange est en cours d'élaboration.

Amélioration des relations avec les peuples autochtones et de leur participation et résultats

Indicateurs de résultat ministériel	Cible	Date d'atteinte des cibles	Résultats réels
Nombre d'accords / arrangements impliquant des groupes autochtones	Au moins 5	Le 31 mars 2024	2021-2022 : 51 2022-2023 : s/o ⁵³ 2023-2024 : 29
Nombre d'Autochtones formés par le biais d'accords / arrangements	Au moins 24	Le 31 mars 2024	2021-2022 : s/o ⁵⁴ 2022-2023 : 291 2023-2024 : 425

Des renseignements supplémentaires sur [les résultats détaillés et l'information sur le rendement](#) pour le répertoire des programmes de Pêches et Océans Canada figurent dans l'InfoBase du GC.

Renseignements sur les résultats

La section suivante décrit les résultats obtenus relativement à Opérations maritimes et intervention en 2023-2024 en les comparant aux résultats prévus dans le Plan ministériel de Pêches et Océans Canada pour l'exercice.

En collaboration avec les partenaires, y compris les collectivités autochtones et d'autres ministères et organismes fédéraux, la GCC fournit des services de recherche et de sauvetage, appuie la sûreté maritime, intervient lors des incidents causant de la pollution en milieu marin et exploite et maintient la flotte maritime civile du Canada. La GCC a besoin de personnel hautement qualifié et spécialisé et formé pour effectuer ces tâches importantes et devra continuer de travailler pour s'assurer que nos employés ont le soutien et la formation nécessaire pour avoir une flotte solide aujourd'hui et à l'avenir.

Garde côtière canadienne est en mesure d'intervenir en cas d'incidents en mer

Le **Renouvellement du PPO** fait suite à l'investissement historique de 1,5 milliard de dollars fait en 2016, lors de la première phase du PPO ; cet investissement permettra de poursuivre et de renforcer les initiatives qui ont aidé à rendre les océans du Canada plus sécuritaires, plus sains et plus propres. En 2023-2024, la GCC a fait a déployé des efforts pour atteindre un certain nombre d'objectifs relatifs aux opérations et aux interventions dans le cadre du Renouvellement du PPO :

- Pour appuyer Transports Canada, la GCC a participé à la collecte de commentaires des partenaires et à l'élaboration d'un rapport « Ce que nous avons entendu » sur un système intégré au plan national pour la préparation, l'intervention et le rétablissement en cas de pollution marine.
- Elle a commencé à former et à qualifier du personnel selon une nouvelle norme pour les interventions relatives à des matières dangereuses au moyen de l'Initiative sur les substances dangereuses et nocives. Cela permettra d'améliorer les approches d'intervention lors des incidents de pollution marine autres que les déversements de pétrole.
- Elle a effectué des évaluations des risques de haut niveau afin de déterminer les meilleurs emplacements pour l'équipement d'intervention en cas d'incident de pollution dans l'Arctique.

⁵³ Aucune cible n'avait été établie pour cet indicateur.

⁵⁴ Aucune cible n'avait été établie pour cet indicateur.

- Elle a conclu 27 ententes de contribution pour l'Initiative du portail de communication pour l'intervention intégrée en cas d'incident, ce qui favorisera la collaboration entre la GCC et les partenaires autochtones et côtiers, et a octroyé un contrat pour l'élaboration du système.
- Elle a augmenté le nombre d'intervenants formés et équipés en étendant les activités à la Garde côtière auxiliaire canadienne et au Programme communautaire autochtone de bénévolat en sécurité nautique, avec une approbation de financement accordée à six nouvelles collectivités.
- Elle a lancé un nouveau programme de conformité et d'application afin de travailler étroitement avec les propriétaires de navires pour régler les problèmes de leurs navires préoccupants et, au besoin, de s'assurer que les propriétaires de navires sont tenus responsables des coûts pour réparer leurs navires problématiques conformément à la *Loi sur les épaves et les bâtiments abandonnés ou dangereux*.
- Elle a lancé l'Initiative de planification des interventions marines intégrées, qui vise à rassembler les partenaires pour élaborer des plans d'intervention par région afin d'intervenir lors des déversements en milieu marin. Ces plans d'intervention par région traitent des risques et des conditions propres à chaque région géographique et comprennent les connaissances locales des groupes autochtones et côtiers et des collectivités des Grands Lacs, ainsi que des renseignements scientifiques.

La **Garde côtière auxiliaire canadienne (GCAC)** est un réseau national de plus de 4 000 bénévoles financé par la GCC au moyen d'ententes de contribution afin d'augmenter la **capacité d'intervention maritime en recherche et sauvetage du Canada sur le plus long littoral du monde**. Les unités auxiliaires sont stratégiquement situées dans des secteurs éloignés où les risques marins sont plus élevés. Le Renouvellement du PPO offrait une occasion pour augmenter le financement permanent au Programme de contribution de la GCAC afin de permettre aux organisations auxiliaires sans but lucratif de maintenir et de faire croître leur capacité d'intervention sur l'eau au moyen de plus gros budgets de fonctionnement, de formation et d'activités d'exercices. En 2023-2024, chaque organisation de la GCAC a reçu une augmentation budgétaire de 30 %. Vous trouverez plus d'information dans la section Amélioration des relations avec les peuples autochtones, une plus grande participation de leur part et de meilleurs résultats pour eux ci-après.

Avec l'élargissement de la capacité de la GCC au cours des prochaines années grâce au PPO, au Renouvellement du PPO et au renouvellement de la flotte, il est essentiel que la GCC s'assure d'avoir les bonnes personnes qui ont les bonnes compétences. La GCC a continué de travailler sur la mise en place d'un **effectif durable et représentatif**. Plus d'un cinquième des employés de la flotte de la GCC sera admissible à la retraite au cours des cinq prochaines années, indiquant ainsi une possibilité d'une rotation de personnel importante à venir. Il faut aussi savoir que 86,15 % des employés de la flotte actuelle s'identifie comme des hommes, ce qui indique que notre effectif n'est pas encore représentatif de la population canadienne. En 2023-2024, nous avons obtenu une plateforme Vidcruiter personnalisée afin de mieux cibler les efforts de sensibilisation et de recrutement. Cette plateforme permet d'établir directement des liens avec des candidats éventuels et de recueillir des informations précieuses sur le marché du travail, lesquelles nous permettront d'évaluer le succès de nos efforts. De plus, la GCC a aussi amélioré son processus d'élaboration des analyses du personnel pour aider à faire en sorte qu'une approche fondée sur des données probantes soit utilisée dans les efforts de recrutement d'un **effectif agile et résilient** pour le personnel navigant. Ces efforts comprenaient la production de rapports mensuels de connaissance des ressources en mer. Ces rapports offraient un aperçu des données multidimensionnelles de l'effectif en mer, lequel aidait à comprendre l'état actuel de l'effectif et à définir les stratégies relatives à l'effectif à l'avenir.

En 2023-2024, nous avons également lancé notre plus grande **campagne publicitaire nationale de recrutement** à ce jour pour mettre à l'essai une nouvelle approche et cibler environ 200 postes à risque, ainsi que former un répertoire national de candidats connexe. Les postes ciblés posent des difficultés de recrutement en raison des compétences uniques requises, des lieux de travail éloignés ou d'un grand nombre de postes à pourvoir. Les résultats préliminaires indiquent que la campagne a le potentiel de surpasser les besoins en ce qui a trait aux postes les plus ciblés, où l'on compte plus de 1 000 candidats présélectionnés, dont plus du tiers ayant déclaré être membres d'un ou de plusieurs groupes visés par l'équité en matière d'emploi.

La GCC a terminé son **projet de modernisation du Collège de la Garde côtière**, un plan stratégique quinquennal qui garantit que le Collège restera une institution bilingue de calibre mondial ; elle a aussi élaboré et mis à jour la formation nécessaire à notre personnel pour sauver des vies, protéger l'environnement, assurer le transport maritime sécuritaire et maintenir les meilleurs systèmes de communication maritimes possibles. Cette initiative de modernisation comprenait une série de mises à niveau et d'améliorations aux ressources pédagogiques et aux installations du campus afin d'appuyer des plateformes d'apprentissage modernes et efficaces, et ce, tant pour la formation en personne que la formation virtuelle. En 2023-2024, nous :

- avons terminé la modernisation des simulateurs de radio et de trafic maritime des Services de communication et de trafic maritimes;
- avons terminé le projet de renouvellement de la bibliothèque John-Adams ; ce projet visait entre autre à mettre à jour l'infrastructure de TI afin de permettre la transmission efficace de documents de formation au personnel des opérations et de faire en sorte que les ressources d'apprentissage soient plus accessibles d'un océan à l'autre;
- avons terminé le premier module du cours de commandement de la flotte qui aide les officiers de navigation de la GCC à faire la transition pour devenir commandant d'une station ou d'un navire.

La flotte civile du Canada est en mesure de respecter les normes de service établies pour les clients

La GCC possède et exploite la flotte civile du gouvernement fédéral et fournit des services maritimes essentiels aux Canadiens, couvrant ainsi une zone d'action opérationnelle d'environ 5,3 millions de kilomètres carrés d'océans et d'eaux intérieures, en plus de 243 000 kilomètres de littoral. L'âge moyen des **navires** de la flotte de la GCC étant de 41 ans, il faut dépenser de plus en plus pour maintenir en fonction nos bâtiments, lesquels sont de plus en plus souvent mis hors service pour effectuer des réparations imprévues. Alors que nous faisons face à des pressions de plus en plus importantes pour les travaux sur l'eau, le besoin de remplacer les navires n'a jamais été aussi important. En 2023-2024, dans le cadre de la Stratégie nationale de construction navale et en réponse à l'engagement de la lettre de mandat de la ministre de renouveler la flotte, nous avons terminé les jalons suivants :

- Nous avons pris livraison de deux navires de recherche et sauvetage supplémentaires.
- Nous avons terminé un prototype de bloc d'essai pour le brise-glaces polaire à Vancouver Shipyards.
- Nous avons accordé le contrat de construction d'un nouveau navire semi-hauturier de recherche halieutique au Chantier naval Forillon.
- Nous avons accordé le contrat de construction technique et le contrat des articles à long délai de livraison pour le projet de navires polyvalents à Vancouver Shipyards.

- Nous avons accordé un contrat pour mettre à niveau la conception actuelle de quatre véhicules à coussin d'air à Griffon Hoverwork Ltd. (situé au Royaume-Uni) et pour faire des recherches sur des systèmes de propulsion de rechange.
- Nous avons accordé un contrat auxiliaire pour commencer les travaux sur les brise-glaces destinés aux programmes au Chantier Davie.
- Nous avons observé le début de la construction du premier des deux navires de patrouille extracôtiers et de l'Arctique à Irving Shipbuilding.
- Nous avons constaté la consolidation complète du navire hauturier de sciences océanographiques à Vancouver Shipyards.

Un des principes clés du renouvellement de la flotte est de mettre l'accent sur la flexibilité des nouveaux navires. Ces **navires modernes ayant des capacités modulaires pour diverses missions** permettent à la GCC de continuer de mener à bien ses programmes et de relever de nouveaux défis dans un contexte en pleine évolution, marqué par les effets des changements climatiques. En même temps, pour maintenir la continuité du service, la GCC a continué les travaux sur la prolongation de la vie des navires pour s'assurer que les navires actifs plus vieux sont sécuritaires, fiables et peuvent continuer de fournir des services essentiels aux Canadiens jusqu'à ce que les nouveaux navires soient construits et prêts à être utilisés. Par exemple, en 2023-2024 :

- un contrat de modification a été octroyé;
- un contrat de prolongement de vie des navires a été octroyé;
- le travail de radoub a été lancé pour deux navire ;
- le travail de radoub du NGCC *Cygnus* a été terminé et le navire a été reçu.

Tout ce travail est effectué dans le cadre de la Stratégie nationale de construction navale qui a contribué près de 12,63 milliards de dollars au produit intérieur brut du Canada et a créé ou maintenu environ 9 500 emplois annuellement.

La GCC travaille proactivement pour rendre les actifs et les infrastructures plus résilients aux changements climatiques. Grâce à la gestion du cycle de vie des actifs, nous avons élaboré des plans de réparation et de remplacement pour incorporer de nouvelles méthodes et pratiques, comme le changement de l'emplacement des installations afin d'offrir plus de protection contre l'élévation du niveau de la mer et l'augmentation des écoulements glaciaires, ou le développement de bouées quatre saisons qui sont plus résilientes face aux conditions environnementales. En 2023-2024, la GCC a investi dans la préparation d'un rapport sur la résilience climatique afin de mieux comprendre comment les changements dans l'environnement pourraient toucher nos sites de Services de communications et Trafic maritime dans l'Arctique et les infrastructures dans les Grands Lacs et aux alentours.

Le gouvernement du Canada s'est engagé à atteindre la carboneutralité d'ici 2050. Pour remplir cet engagement, la GCC, un leader fédéral de la **décarbonisation**, a travaillé sur l'élaboration d'un plan de décarbonisation de la flotte opérationnelle. La GCC était la première organisation de la flotte de sûreté et de sécurité nationale à utiliser le Programme d'approvisionnement de combustibles à faible teneur en carbone du Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT), qui compense les coûts de ces carburants. En 2023-2024 :

- Nous avons effectué les premiers (tout type d'actif ou d'emplacement confondus) essais de **biodiesel** à 100 % avec un mélange de 20 % de biodiesel et 80 % diesel marin conventionnel dans le NGCC *Caribou Isle* et avons surveillé et comparé les émissions à celles d'autres navires qui utilisaient du diesel marin conventionnel.

- Avec le NGCC *Sir Wilfrid Laurier*, nous avons utilisé un mélange de diesel renouvelable à 30 % dans l'Arctique en été, une première pour n'importe quel actif du gouvernement dans le monde.
- Dans le cadre de notre engagement à la [Stratégie pour un gouvernement vert](#) et la [Politique d'achats écologiques](#), nous avons obtenu près de 1 million de dollars en fonds supplémentaires dans le cadre du Fonds pour un gouvernement vert du SCT. Ce financement nous a permis de travailler avec les Laboratoires Nucléaires Canadiens afin d'élargir la recherche et le développement sur les systèmes énergétiques résilients.
- Nous avons octroyé un contrat pour le **navire semi-hauturier de recherches halieutiques** et des travaux sont en cours pour le premier navire à propulsion hybride diesel-électrique de la GCC avec un système de stockage d'énergie par batteries.
- Nous avons commandé une étude au Conseil national de recherches du Canada qui évalue le rendement des émissions du diesel renouvelable, du biodiesel et du diesel à très faible teneur en soufre sur des navires de transport maritime⁵⁵.

Amélioration des relations avec les peuples autochtones et de leur participation et résultats

Le Canada a le plus long littoral du monde. Les collectivités autochtones qui se trouvent le long de ces côtes représentent l'un des plus importants partenaires de la GCC, compte tenu de leur contribution à la sécurité de tous les marins. Le **Renouvellement du PPO** a offert un certain nombre d'occasions qui permettraient à la GCC d'améliorer ses partenariats avec les collectivités autochtones sur une intervention en milieu marin partagée pour toutes les eaux canadiennes. Nous avons pu engager de nouveaux fonds pour le travail communautaire sur la sécurité maritime et la protection du milieu marin et au moyen de programmes de longue date de la GCAC – dont le Programme communautaire autochtone de bénévolat en sécurité nautique – et du Réseau d'intervention maritime côtière (RIMC). Le **RIMC** est un plan global destiné à soutenir les secteurs océaniques et les économies côtières. Il **comprend une mesure d'adaptation pour l'élaboration conjointe de l'intervention communautaire et la planification intégrée de l'intervention en mer**. Le RIMC vise également la protection des eaux canadiennes grâce à l'établissement de plans d'intervention par région (lesquels portent sur des risques et des conditions propres à chaque région géographique) et à l'établissement ou au renforcement des réseaux des intervenants d'urgence provenant de multiples ordres de gouvernement et d'organisations communautaires et bénévoles. Le réseau augmente la capacité d'intervention maritime existante, plus particulièrement dans les collectivités isolées ou éloignées et crée des occasions pour faire progresser la réconciliation et soutenir l'autodétermination dans les collectivités autochtones. De plus, ces programmes privilégient le codéveloppement et la cogestion, ainsi que l'embauche de personnel et d'étudiants autochtones afin de leur fournir des occasions professionnelles. En date de 2023-2024, 29 Nations sur une possibilité de 33 avaient signé des ententes de contribution. Le développement d'une forte capacité d'intervention maritime communautaire appuie l'autodétermination et améliore la protection pour l'environnement, et cette protection garantira que les écosystèmes marins sont en sécurité et en santé et peuvent être une source de nourriture et d'emploi pour les collectivités autochtones.

Principaux risques

En assumant cette responsabilité essentielle, la GCC a continué à être confrontée à divers risques liés au renouvellement de la flotte de grands navires, alors qu'elle faisait face à des retards constants dans les échéances du projet et à des augmentations de coûts. Afin d'atténuer ces risques et d'assurer la

⁵⁵ Voir les rapports [Task 1](#), [Task 2](#), [Task 3](#) (en anglais seulement).

continuité opérationnelle, le Ministère a continué la mise en œuvre de diverses mesures, comme la prolongation de la durée de vie des navires existants jusqu'à ce que les nouveaux navires puissent être livrés (grâce à un plan de prolongation de la vie utile des navires). La GCC a aussi lancé une campagne nationale de recrutement pour pourvoir les postes essentiels. Cette campagne a aussi servi de banc d'essai et a permis aux responsables de trouver des idées pour peaufiner les efforts de recrutement futurs. Finalement, une structure de gouvernance solide et des réunions régulières au niveau de la haute direction ont facilité les discussions sur les risques permanents et l'élaboration de stratégies d'atténuation. À l'avenir, le Ministère continuera de surveiller les risques possibles de façon interactive afin de s'assurer que la GCC maintient ses capacités opérationnelles essentielles.

Ressources nécessaires pour obtenir les résultats prévus

Tableau 8 : Aperçu des ressources requises pour Opérations maritimes et intervention

Le tableau 8 fournit un résumé des dépenses prévues et réelles et des équivalents temps plein (ETP) requis pour obtenir ces résultats.

Ressources	Prévues	Réelles
Dépenses	1 740 894 591 \$	1 798 672 442 \$
Équivalents temps plein	4 459	4 714

[Des renseignements exhaustifs sur les ressources financières](#) et [les ressources humaines](#) en ce qui concerne le répertoire des programmes de Pêches et Océans Canada se trouvent dans l'InfoBase du GC.

Priorités pangouvernementales connexes

Analyse comparative entre les sexes Plus

Les considérations de l'ACS plus éclairent l'élaboration en cours du **Réseau d'intervention maritime côtière**. Ces activités s'inscrivent dans un effort plus large pour améliorer le système de sécurité maritime avec les organisations partenaires, fournir plus d'occasions dans le secteur maritime aux groupes sous-représentés (c.-à-d. peuples autochtones, femmes, jeunes et résidents du Nord), et travailler à la réconciliation. En 2023-2024, l'effectif de station d'intervention maritime dans l'Arctique était entièrement composée d'équipes autochtones, y compris ceux qui ont été promus à des rôles de leadership. Le programme a aussi eu beaucoup de succès en ce qui a trait à l'embauche de femmes ; en effet, 50 % de l'équipe s'identifie comme des femmes en 2023-2024. L'importance qu'accorde le programme à l'embauche des collectivités locales et la facilitation de la formation dans le Nord ont permis de prioriser les connaissances locales et le transfert des connaissances intergénérationnelles en matière de recherche et de sauvetage maritimes.

Programme de développement durable à l'horizon 2030 et Objectifs de développement durable des Nations Unies

Plus de renseignements sur l'apport de Pêches et Océans Canada au plan de mise en œuvre fédéral du Canada pour le Programme à l'horizon 2030 et à la Stratégie fédérale de développement durable se trouvent dans notre page sur la [Stratégie ministérielle de développement durable](#).

Répertoire des programmes

La responsabilité essentielle Opérations maritimes et intervention est appuyée des programmes suivants :

- Recherche et sauvetage
- Intervention environnementale
- Sécurité maritime
- Capacité opérationnelle de la flotte
- Entretien de la flotte
- Acquisitions de la flotte
- Collège de la Garde côtière canadienne

Des renseignements supplémentaires sur le répertoire des programmes pour Opérations maritimes et intervention se trouvent sur la [page Résultats dans l'InfoBase du GC](#).

Services internes

Dans la présente section

- [Description](#)
- [Progrès à l'égard des résultats](#)
- [Ressources nécessaires pour obtenir les résultats prévus](#)
- [Marchés attribués à des entreprises autochtones](#)

Description

Les services internes sont les services fournis au sein d'un ministère afin qu'il puisse respecter ses obligations intégrées et exécuter ses programmes. Les dix catégories de services internes sont les suivantes :

- services de gestion et de surveillance;
- services de communication;
- services juridiques;
- services de gestion des ressources humaines;
- services de gestion des finances;
- services de gestion de l'information;
- services des technologies de l'information;
- services de gestion des biens immobiliers;
- services de gestion du matériel;
- services de gestion des acquisitions.

Progrès à l'égard des résultats

Cette section présente les mesures prises par le ministère pour atteindre les résultats et les cibles en ce qui a trait aux services internes.

Réconciliation

La [Stratégie de réconciliation](#) (la Stratégie) du Ministère est une feuille de route pour faire **progresser la réconciliation** et repenser la façon d'accélérer les efforts de réconciliation en collaboration avec les Premières Nations, les Inuits et les Métis. La Stratégie est un document évolutif qui est conçu pour appuyer les initiatives comme le Plan d'action 2023-2028 concernant la *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*. Elle est orientée par la Politique sur l'Inuit Nunangat, profite du partenariat avec l'Institut national des pêches autochtones, s'adapte aux nouveaux défis et est fondé sur

les succès pour élaborer des pratiques exemplaires et des directives afin de faciliter la participation et l'inclusion des Autochtones.

Points saillants du travail de mise en œuvre en 2023-2024 :

- les efforts de recrutement ciblés pour accroître la proportion d'employés autochtones occupant des postes de direction et de prise de décisions
- le lancement de la formation de sensibilisation obligatoire sur les questions autochtones pour le personnel du Ministère
- l'examen de la Politique de dénomination des navires de la GCC pour se conformer à la *Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*
- l'établissement des cercles nationaux des employés autochtones et des réseaux régionaux, et l'élaboration d'une Stratégie ministérielle de recrutement et de maintien en poste dans le Nord
- le lancement de la phase 2 de l'initiative des coordonnateurs de la mobilisation communautaire, qui vise à recruter huit coordonnateurs dans des collectivités de l'Arctique pour appuyer le partage de renseignements et l'établissement de relations au niveau communautaire et régional
- la création d'un groupe de travail national afin d'appuyer le développement d'indicateurs de rendement importants et d'améliorer notre compréhension de la signification de la réconciliation pour les partenaires autochtones dans le contexte du MPO et de la GCC

Le Ministère continue d'améliorer la prestation de services et de réaliser des gains d'efficience en intégrant les connaissances locales et autochtones à nos opérations et nos services dans une gamme de plateformes et d'activités comme les sciences, la conservation et la protection, la recherche et le sauvetage et l'intervention environnementale. Le MPO et la GCC continuent aussi de mobiliser les Premières Nations, les Inuits et les Métis en prenant une approche fondée sur les distinctions, ce qui a été essentiel à la capacité du Ministère de remplir des engagements clés, y compris **un meilleur alignement des services et des opérations dans l'Arctique selon la réalité et les aspirations des peuples autochtones**. La plupart du travail pour mettre en œuvre les régions de l'Arctique du MPO et de la GCC est maintenant terminé.

Le Ministère continue le travail qui comprend l'établissement de tableaux de gouvernance collaborative régionaux avec les organisations inuites établies en vertu d'un traité (anciennement connues sous le nom d'organisations de revendications territoriales) pour la mobilisation et la collaboration en ce qui a trait aux programmes et services, l'intégration des connaissances traditionnelles des Inuits (Inuit Qaujimajatuqangit ou IQ) et les connaissances autochtones dans les programmes, les services et les opérations. Par exemple, la région de l'Arctique de la GCC a réalisé des progrès dans l'incorporation de huit principes d'IQ dans ses opérations :

- le respect des autres (Inuuqatigiitsiarniq);
- le fait d'être ouvert (Tunnganarniq);
- le sens du service (Pijitsirarniq);
- la prise de décisions par consensus (Aajiiqatigiingniq);
- l'acquisition de compétences et de connaissances (Pilimmaksarniq);
- l'ingéniosité dans la résolution de problèmes (Qanuqtuurungnarniq);
- les relations de collaboration ou la collaboration pour un objectif commun (Piliriqatigiingniq);
- la gestion de l'environnement (Avatimik Kamattiarniq).

Voici des exemples concrets de la façon dont la région de l'Arctique de la GCC a mis ces principes en pratique, y compris la collaboration et le travail avec les collectivités locales pour aligner les opérations

de la GCC aux préoccupations et aux besoins locaux (p. ex. s'assurer que les opérations n'ont pas une incidence sur la pêche locale), appuyer les initiatives de surveillance des milieux marins dirigées par la communauté, et promouvoir l'acquisition de compétences et de connaissances du personnel de la GCC au moyen de la formation d'IQ (p. ex. techniques de survie).

Le MPO et les régions de l'Arctique de la GCC travaillent avec les Inuits, les Premières Nations et les Métis afin de développer une Stratégie conjointe de recrutement et de maintien en poste dans le Nord . Cette stratégie permettra entre autres d'appuyer le perfectionnement d'un effectif nordique en mettant l'accent sur l'embauche chez les Inuits, les Métis et les Premières Nations.

Dans le cadre de notre engagement à l'égard du Plan de protection des océans et en tant que composante du Programme de formation maritime, la GCC élabore et met en œuvre l'initiative Participation et formation des Autochtones. Cette initiative vise à augmenter le recrutement à la GCC des groupes sous-représentés comme les peuples autochtones, les habitants du Nord et les femmes autochtones dans l'industrie maritime en se fondant sur deux éléments : les bassins de l'Arctique et l'éducation de la maternelle à la 12^e année. L'initiative portera aussi sur les obstacles financiers et logistiques auxquels fait face le nouveau personnel autochtone de la flotte du Nord lorsqu'il doit monter à bord d'un navire de la Garde côtière dans la région de l'Arctique.

Le fait de faire des progrès dans ce secteur est essentiel pour la prestation de programmes de qualité à un effectif qui est représentatif des peuples et des collectivités desservis dans la région de l'Arctique. En 2023-2024, nous avons continué de mobiliser les Inuits, les Premières Nations et les Métis au sujet de la Stratégie pour l'Arctique de la Garde côtière canadienne et son plan de mise en œuvre, puisque la Stratégie doit être publiée au cours de l'été 2024-2025. Au cours de cette période, la GCC a également continué de nouer le dialogue avec les partenaires inuits, des Premières Nations et métis pour l'élaboration de notre Stratégie à long terme qui définira nos priorités jusqu'en 2050 et au-delà.

L'établissement des régions de l'Arctique du MPO et de la GCC est un livrable clé de la politique sur l'Inuit Nunangat (PIN), établie par le Comité de partenariat entre les Inuits et la Couronne (CPIC). La participation du Ministère aux tables des hauts fonctionnaires et des dirigeants du CPIC et au groupe de travail donne des occasions de discuter de la gouvernance collaborative, de la mise en œuvre de la PIN et d'autres initiatives qui sont d'intérêt pour les Inuits. Alors que Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada (RCAANC) dirige les efforts fédéraux généraux pour améliorer la sensibilisation à propos de la PIN et sa mise en œuvre, les régions de l'Arctique de la GCC et du MPO ont élaboré une approche pour mettre en œuvre la PIN dans la région de l'Arctique. Ils ont partagé cette approche avec les partenaires inuits afin d'entamer la discussion dans le but d'établir un plan conjoint.

Gouvernement vert et résilience climatique

La [Stratégie pour un gouvernement vert](#) vise la transition du gouvernement du Canada vers des opérations carboneutres et résilientes au climat, tout en réduisant les répercussions environnementales au-delà du carbone, y compris les déchets, l'eau et la biodiversité. En 2023-2024, le Ministère a pris plusieurs mesures afin d'appuyer cet objectif.

Nous avons continué à réaliser des **évaluations des risques climatiques et de la vulnérabilité** de nos principaux actifs, fondées aussi bien sur l'ingénierie des infrastructures générales que sur celle des infrastructures publiques, et nous les avons intégrées, le cas échéant, dans les plans de gestion des bâtiments. Nous avons aussi amélioré l'indice de vulnérabilité des infrastructures côtières, en mettant en œuvre une version qui comprend les sites côtiers et les sites intérieurs. Cet indice oriente les efforts de planification de l'adaptation aux changements climatiques. Il permet notamment aux responsables

du Programme des ports pour petits bateaux d'évaluer la vulnérabilité des infrastructures côtières à un changement du niveau de la mer. Ces stratégies solides de gestion des risques proactive nous ont permis de mettre en œuvre des mesures d'atténuation et d'adaptation personnalisées à la situation afin de mieux gérer nos biens immobiliers pour qu'ils puissent résister aux événements météorologiques extrêmes, aux dangers et aux changements climatiques à long terme. Cette approche appuie la prestation continue de nos programmes et de nos services à la population canadienne.

Nous avons recueilli et analysé les données sur les paramètres comme l'emplacement des véhicules, des diagnostics moteurs et le fonctionnement du véhicule afin de cerner des occasions pour utiliser les **véhicules zéro émission et hybrides** de la meilleure façon possible lorsque nous remplacerons nos véhicules terrestres. En 2023-2024, 86 % des nouveaux achats de véhicules légers non modifiés du parc automobile était des véhicules zéro émission (VZE) ou hybrides. Nous avons acquis 15 VZE. Notre parc de véhicules comprend donc un nombre total de 62 VZE. Nous avons aussi acquis 36 nouveaux véhicules hybrides, ce qui porte à 133 le nombre total de véhicules hybrides dans notre parc. Nous avons aussi généré un plan stratégique d'écologisation et de rationalisation du parc automobile, qui trace la voie pour atteindre les objectifs d'écologisation du parc automobile en 2030. Avec notre parc de véhicules légers qui est maintenant composé à 14 % de VZE ou d'hybrides, nous prévoyons une réduction des émissions de gaz à effet de serre et de coûts administratifs pour exploiter le parc.

Dans le cadre du renouvellement en 2022 du programme horizontal fédéral « **zéro déchet plastique** » dirigé par Environnement et Changement climatique Canada, nous avons continué notre travail afin d'améliorer la gestion des déchets solides et du plastique dans les immeubles et les ports gérés par le Ministère. Cette façon de faire comprenait la réalisation d'analyses des écarts des systèmes de gestion des déchets et du plastique actuels dans plus de 70 sites et la réalisation et la planification de vérifications des déchets solides. L'information recueillie nous aidera à écologiser nos opérations grâce à la réduction des déchets et au nettoyage des déchets existants, appuyant ainsi la vision du Canada pour un avenir sans déchets de plastique où les plastiques restent dans l'économie et ne se retrouvent pas dans les sites d'enfouissement et l'environnement.

Biens immobiliers

En raison des investissements du budget de 2018 et de la création des [Laboratoires Canada](#), **des centres de recherche novateurs et collaboratifs de classe mondiale** qui appuient la recherche de pointe avec de l'équipement à la fine pointe de la technologie et des infrastructures sont une priorité pour le gouvernement du Canada. Un exemple de notre travail pour appuyer ce secteur prioritaire en 2023-2024 était la modernisation de l'espace à l'Institut océanographique de Bedford afin de créer l'Installation pour les systèmes marins intelligents (ISMI), une installation multiministérielle et collaborative qui rassemble les services scientifiques et technologiques du MPO et de la GCC, du ministère de la Défense nationale et de Ressources naturelles Canada. Cette modernisation offre un nouvel espace optimisé pour les travaux relatifs à la science halieutique, y compris un espace de collaboration spécialement conçu pour travailler avec des partenaires. L'ISMI appuie aussi l'utilisation collaborative des plateformes de pointe de collecte de données sans équipage en surface et sous l'eau et favorisera le développement et l'essai de nouveaux systèmes d'observation du milieu marin canadien aidant ainsi davantage le Ministère à produire des preuves scientifiques pour éclairer la prise de décisions.

Recrutement et main-d'œuvre

Le MPO et la GCC s'engagent à employer un **effectif sain, diversifié et inclusif** qui est plus représentatif de la population canadienne. À l'appui de l'engagement du gouvernement du Canada d'augmenter la diversité et de favoriser l'inclusion dans la fonction publique, le Ministère a continué d'utiliser des mesures ciblées afin de recruter et de conserver des employés qui s'identifient comme étant Autochtone, une personne en situation de handicap, une minorité visible et une femme dans un domaine d'emploi non traditionnel. Par exemple, pour appuyer l'embauche et le maintien en poste de personnes en situation de handicap en 2023-2024, nous avons utilisé des campagnes de recrutement ciblées, du mentorat et des formations obligatoires sur les pratiques d'embauche inclusives. Pour soutenir le bien-être mental et physique de nos employés et s'assurer qu'ils reçoivent une formation appropriée, nous avons mis en œuvre une formation propre au MPO à propos de la **prévention du harcèlement et de la violence**. Le travail a continué en ce qui a trait à la formation propre à la GCC, qui devrait être terminée et offerte en 2024-2025.

Données et innovation numérique

Les agents du Ministère ont continué à mettre en place le nouveau **système infonuagique d'information sur les pêches canadiennes** qui regroupera et modernisera plus de 60 systèmes d'émission de permis, de données sur les prises et l'effort de pêche et de surveillance des quotas. Ils ont notamment continué d'établir des **outils de surveillance électronique** comme les [journaux de bord électroniques](#), qui permettent de consulter les données en temps réel et de simplifier les exigences de saisie des données pour les intervenants de l'industrie (les journaux de bord électroniques devraient être mis en œuvre d'ici décembre 2025). Tout ce travail améliorera l'accès aux données qui sont essentielles pour la gestion durable des pêches canadiennes.

Nous avons aussi testé l'utilisation de l'**intelligence artificielle** (IA) pour améliorer l'efficacité et l'efficience de la surveillance électronique des chaluts de pêche des poissons de fond du Pacifique. Ces essais sur le terrain ont confirmé que l'IA pourrait identifier efficacement les événements de pêche et estimer la taille et la composition des captures selon l'espèce. Le Ministère travaille pour adapter le modèle d'IA à d'autres pêches, y compris la nouvelle pêche du sébaste de l'Atlantique, afin de faciliter l'adoption plus générale de la surveillance électronique et de réduire les coûts de surveillance pour les titulaires des permis de pêche commerciale.

Nous avons appuyé le [Plan d'action national pour un gouvernement ouvert](#) du gouvernement au moyen d'efforts concentrés sur la gestion des données en tant qu'actif stratégique, la libre diffusion de données pour l'innovation et à la croissance économique, et l'établissement de la priorité de diffusion des données les plus importantes aux Canadiens. Par exemple, nous avons lancé notre centre de données d'entreprise en 2023-2024, un système qui facilite le catalogage et le partage des ensembles de données au sein du MPO-GCC et utilise un flux de travail automatisé afin de simplifier la libre diffusion des données aux Canadiens.

À l'appui de la Feuille de route pour la science ouverte du gouvernement, nous avons fait progresser notre **Plan d'action pour la science ouverte**. Le Plan tire parti des outils numériques modernes afin de partager plus facilement les données scientifiques avec le public canadien et les stratégies pour encourager la publication en libre accès. Le Ministère avait plus de 700 documents disponibles dans le [Dépôt fédéral de science ouverte](#) du Canada lors du lancement public en janvier 2024, et plus de 850 documents disponibles en date du 31 mars 2024.

Principaux risques

Les services internes englobent une vaste gamme de fonctions critiques qui facilitent la prestation du programme au sein du Ministère, y compris des ressources humaines, la gestion financière, la technologie de l'information et bien plus. Afin de gérer et d'atténuer les risques liés à l'effectif, le Ministère s'est concentré sur l'amélioration la rétention des employés, l'optimisation de la gestion des ressources et l'encouragement de la collaboration intersectorielle. Par exemple, le Ministère a lancé le Cadre de gestion des talents du MPO-GCC afin de renforcer la rétention et le perfectionnement des employés, a investi des ressources afin de combler les écarts dans la diversité et l'inclusion, et à appuyer les priorités fédérales, comme la réconciliation et l'appel à l'action en faveur de la lutte contre le racisme, la diversité et l'inclusion. De plus, le Ministère a continué d'atténuer les risques financiers en mettant à jour les pratiques d'établissement des coûts et en centralisant les mécanismes de financement pour permettre d'avoir une approche exhaustive pour la gestion des actifs et des services. Afin d'atténuer le risque lié à la technologie de l'information, le Secteur des politiques stratégiques a collaboré avec le Dirigeant principal du numérique pour élaborer des protocoles de surveillance électronique destinés aux pêches et obtenir des fonds pour le Centre de données d'entreprise qui appuie directement les projets essentiels. En plus de ces efforts, le Ministère continuera à surveiller les risques et mettra en œuvre des stratégies d'atténuation afin d'améliorer les services internes tout en remplissant notre mandat.

Ressources nécessaires pour obtenir les résultats prévus

Tableau 9: Ressources nécessaires pour obtenir les résultats prévus en ce qui a trait aux services internes pour l'exercice

Le tableau 9 fournit un résumé des dépenses prévues et réelles et des ETP requis pour obtenir ces résultats.

Ressources	Prévues	Réelles
Dépenses	584 584 257 \$	605 095 244 \$
Équivalents temps plein	2 211	2 543

[Des renseignements exhaustifs sur les ressources financières](#) et [les ressources humaines](#) en ce qui concerne le répertoire des programmes de Pêches et Océans Canada se trouvent dans l'InfoBase du GC.

Priorités pangouvernementales connexes

Analyse comparative entre les sexes Plus

Le MPO et la GCC s'engagent à être un milieu de travail sécuritaire et accueillant pour les Canadiens de tous horizons. Nous nous sommes engagés, dans la mesure du possible pour les nouvelles conceptions et les nouveaux radoubs, à ce que des **toilettes universelles** accessibles soient fournies pour tous les employés qui veulent avoir plus d'intimité, peu importe la raison, afin d'améliorer l'inclusivité et d'appuyer le personnel 2ELGBTQIA+. En 2023-2024, 36 toilettes universelles ont été ajoutées dans divers bureaux et immeubles ministériels au Canada :

- le Collège de la Garde côtière canadienne, y compris dans le Centre de mieux-être;
- l'immeuble du laboratoire de poissons entièrement rénové de l'Institut océanographique de Bedford;
- l'Institut des eaux douces, y compris des rénovations afin de créer quatre toilettes universelles accessibles individuelles avec un affichage tactile non généré.

Le MPO et la GCC ont mis en œuvre le **Plan d'action sur l'accessibilité 2022-2025** du Ministère en éliminant les obstacles afin de devenir une organisation plus accessible. En 2023-2024, nous avons :

- mis en œuvre une structure de gouvernance pour garantir le leadership et la responsabilisation;
- développé la capacité dans l'ensemble du Ministère afin de cerner proactivement les obstacles à l'accessibilité, notamment avec le commencement de l'évaluation des installations dont nous avons la garde pour déterminer les obstacles dans l'environnement construit;
- favorisé le retrait ou l'atténuation des préjugés et des obstacles pour tous les processus de dotation et avons mis en œuvre une évaluation en ce sens;
- fait la promotion dans tout le Ministère de la sensibilisation de l'apprentissage à propos des handicaps, des obstacles et des pratiques exemplaires pour l'accessibilité au moyen de pages Web, de communications et d'une Semaine de l'accessibilité.

Le MPO et la GCC ont aussi continué de répondre conjointement aux recommandations de l'**Examen des services d'emploi de 2022**. Cet examen portait sur l'ensemble des politiques, procédures et processus ayant trait à l'emploi dans l'organisation afin de relever et de régler les obstacles possibles qui pourraient influencer la représentation au sein du Ministère parmi les quatre groupes visés par l'équité en matière d'emploi. En 2023-2024, par exemple, nous avons annoncé que le MPO s'engageait à mettre en œuvre une formation obligatoire sur l'accessibilité, la sensibilisation aux réalités autochtones et la sensibilisation aux réalités 2ELGBTQIA+ comme première étape pour mettre fin aux obstacles et à la discrimination auxquels font face les personnes en situation de handicap, les peuples autochtones et les employés 2ELGBTQIA+.

En outre, le Ministère a finalisé la prochaine itération de son **Plan d'action sur l'équité en matière d'emploi, la diversité et l'inclusion**. Ce plan vise à garantir que nos pratiques, politiques et directives de gestion du personnel tiennent compte de diverses expériences vécues, qu'elles sont exemptes d'obstacles systémiques à l'emploi et qu'elles favorisent la création d'un environnement de travail habilitant, sûr et sain. Ces efforts se traduisent notamment par la création de plusieurs réseaux d'employés autochtones, d'un réseau national d'employés racialisés, d'un réseau Femmes + et d'un réseau Fierté, afin de soutenir et de mobiliser les employés et de communiquer avec eux sur les questions qui les touchent directement.

Programme de développement durable à l'horizon 2030 et Objectifs de développement durable des Nations Unies

Plus de renseignements sur l'apport de Pêches et Océans Canada au plan de mise en œuvre fédéral du Canada pour le Programme à l'horizon 2030 et à la Stratégie fédérale de développement durable se trouvent dans notre page sur la [Stratégie ministérielle de développement durable](#).

Marchés attribués à des entreprises autochtones

Chaque année, les ministères du gouvernement du Canada doivent respecter la cible de 5 % de la valeur totale des marchés en ce qui concerne l'attribution de marchés à des entreprises autochtones. Cet engagement doit être entièrement mis en œuvre d'ici la fin de l'exercice 2024-2025.

Le MPO fait partie des organisations visées par la phase 3 du calendrier de mise en œuvre et devrait atteindre la cible minimale de 5 % d'ici la fin de 2024-2025.

Pour atteindre la cible minimale de 5 % pour l'approvisionnement auprès d'entreprises autochtones, le Ministère a mis en œuvre, et continuera de mettre en œuvre, les mesures suivantes :

1. Mise en œuvre de la Stratégie :
 - Élaboration et lancement d'une stratégie exhaustive qui vise à augmenter les occasions offertes aux entreprises autochtones en matière de passation de marchés. Il faut déterminer les secteurs d'approvisionnement qui ont le potentiel le plus élevé pour la participation des Autochtones et établir des stratégies d'approvisionnement en ce sens.
2. Sensibilisation et mobilisation :
 - Tenue d'activités de sensibilisation auprès des collectivités autochtones lors des journées de l'industrie et d'événements similaires. Ces événements sont conçus pour informer les entreprises autochtones des prochaines occasions d'approvisionnement et des exigences pour participer aux contrats du gouvernement.
3. Modifications de la politique interne et outils :
 - Révision des politiques d'approvisionnement internes afin de réduire les obstacles pour les entreprises autochtones. Pour ce faire, on a simplifié le processus d'appels d'offres et fourni des lignes directrices claires qui favorisent la participation des Autochtones.
 - Mise en œuvre de nouveaux outils et de ressources pour aider les agents d'approvisionnement à déterminer et à mobiliser les fournisseurs autochtones. Ces outils comprennent les bases de données des entreprises autochtones et les modèles afin d'intégrer les considérations d'approvisionnement auprès d'entreprises autochtones dans les processus de passation des marchés.
 - Intégration de libellés normalisés dans tous les modèles d'approvisionnement. Ce changement fait en sorte que tous les approvisionnements évalués au-dessus des seuils d'entente de commerce sont assujettis à la Stratégie d'approvisionnement conditionnelle pour les entreprises autochtones réservées. Les clients peuvent proposer une mesure de rechange afin d'augmenter le nombre d'occasions pour les entreprises autochtones dans leur demande de soumission.
4. Formation et renforcement des capacités :
 - Tenue de séances de formation régulières afin de sensibiliser les participants à l'importance de l'approvisionnement auprès d'entreprises autochtones.
 - En 2023-2024, 15 séances d'information sur l'approvisionnement auprès d'entreprises autochtones organisées par le MPO. En tout, quelque 729 personnes ont participé à ces séances, tenues dans les deux langues officielles.
5. Évaluations :
 - Surveillance permanente : Le Ministère effectue une surveillance et une assurance de la qualité régulières des achats pour garantir la conformité aux politiques d'approvisionnement et pour cerner les secteurs où des améliorations pourraient être apportées à nos pratiques d'approvisionnement auprès d'entreprises autochtones.
6. Mises à jour du système :
 - Améliorations du système d'approvisionnement : La mise à jour de notre système de gestion de l'approvisionnement s'effectue constamment afin de mieux suivre et rendre compte des activités d'approvisionnement auprès d'entreprises autochtones.

Grâce à ces efforts concertés, le Ministère vise non seulement à respecter, mais aussi à excéder, la cible minimale de 5 %, à intégrer ces pratiques dans la culture organisationnelle et à encourager un développement économique plus solide et des partenariats avec les collectivités autochtones.

Dépenses et ressources humaines

Dans la présente section

- [Dépenses](#)
- [Financement](#)
- [Faits saillants des états financiers](#)
- [Ressources humaines](#)

Dépenses

Cette section présente un aperçu des dépenses prévues et réelles du ministère de 2021-2022 à 2026-2027.

Sommaire du rendement budgétaire

Tableau 10 : Dépenses réelles de trois exercices pour les responsabilités essentielles et les services internes (en dollars)

Le tableau 10 indique la somme d'argent dépensée par Pêches et Océans Canada au cours des trois derniers exercices pour s'acquitter de ses responsabilités essentielles et assurer la prestation de ses services internes.

Responsabilités essentielles et services internes	Budget principal des dépenses 2023-2024	Autorisations totales pouvant être utilisées pour 2023-2024	Dépenses réelles de trois exercices (autorisations utilisées)
Pêches	1 096 513 781	1 532 023 747	<ul style="list-style-type: none">• 2021-2022: 1 245 671 518• 2022-2023: 1 077 264 555• 2023-2024: 1 322 353 195
Écosystèmes aquatiques	374 158 739	495 946 986	<ul style="list-style-type: none">• 2021-2022: 359 215 413• 2022-2023: 406 631 105• 2023-2024: 458 649 029
Navigation maritime	315 198 978	393 738 278	<ul style="list-style-type: none">• 2021-2022: 323 346 970• 2022-2023: 352 716 561• 2023-2024: 361 292 498
Opérations maritimes et intervention	1 740 894 591	2 038 101 177	<ul style="list-style-type: none">• 2021-2022: 1 276 897 457• 2022-2023: 1 361 661 824• 2023-2024: 1 798 672 442
Total partiel	3 526 766 089	4 459 810 188	<ul style="list-style-type: none">• 2021-2022: 3 205 131 358• 2022-2023: 3 198 274 044• 2023-2024: 3 940 967 163
Services internes	584 584 257	696 943 820	<ul style="list-style-type: none">• 2021-2022: 553 736 163• 2022-2023: 578 553 705• 2023-2024: 605 095 244
Total	4 111 350 346	5 156 754 008	<ul style="list-style-type: none">• 2021-2022: 3 758 867 521• 2022-2023: 3 776 827 749• 2023-2024: 4 546 062 407

Analyse des dépenses des trois derniers exercices

L'augmentation de 18 millions de dollars des dépenses de 2021-2022 à 2022-2023 est principalement liée aux dépenses du Programme des ports pour petits bateaux et des nouveaux objectifs de conservation marine du Canada.

L'augmentation de 769 millions de dollars des dépenses de 2022-2023 à 2023-2024 est principalement liée aux dépenses pour les projets et les opérations de la flotte de la Garde côtière canadienne ainsi que pour les programmes autochtones.

Des renseignements financiers plus détaillés des exercices précédents se trouvent dans la [section Finances de l'InfoBase du GC](#).

Tableau 11 : Dépenses prévues au cours des trois prochains exercices pour les responsabilités essentielles et les services internes (en dollars)

Le tableau 11 indique la somme d'argent que Pêches et Océans Canada prévoit dépenser au cours des trois prochains exercices pour s'acquitter de ses responsabilités essentielles et assurer la prestation de ses services internes.

Responsabilités essentielles et services internes	Dépenses prévues 2024-2025	Dépenses prévues 2025-2026	Dépenses prévues 2026-2027
Pêches	1 038 740 576	969 591 760	706 406 096
Écosystèmes aquatiques	458 054 031	384 733 855	222 317 870
Navigation maritime	376 795 478	326 289 423	305 615 881
Opérations maritimes et intervention	2 182 367 818	2 500 654 905	1 993 630 140
Total partiel	4 055 957 903	4 181 269 943	3 227 969 987
Services internes	629 222 501	575 688 212	500 098 182
Total	4 685 180 404	4 756 958 155	3 728 068 169

Analyse des dépenses des trois prochains exercices

L'augmentation de 72 millions de dollars des dépenses prévues de 2024-2025 à 2025-2026 est principalement attribuable aux changements prévus dans le financement des projets liés à la flotte de la Garde côtière canadienne.

La diminution de 1 029 millions de dollars des dépenses prévues de 2025-2026 à 2026-2027 est principalement attribuable à ce qui suit :

- changements prévus dans le financement des projets liés à la flotte de la Garde côtière canadienne;
- changements prévus dans le financement de l'Initiative de la stratégie relative au saumon du Pacifique;

- changements prévus dans le financement lié aux objectifs de conservation marine.

Des renseignements financiers plus détaillés des exercices précédents se trouvent dans la [section Finances de l'InfoBase du GC](#).

Tableau 12 : Résumé budgétaire des dépenses brutes réelles et des dépenses nettes prévues (en dollars)
Le tableau 12 fait le rapprochement des dépenses brutes prévues et des dépenses nettes pour 2023-2024.

Responsabilités essentielles et services internes	Dépenses brutes réelles 2023-2024	Revenus réels affectés aux dépenses 2023-2024	Dépenses nettes réelles (autorisations utilisées) 2023-2024
Pêches	1 322 353 195	-	1 322 353 195
Écosystèmes aquatiques	458 649 029	-	458 649 029
Navigation maritime	407 602 971	(46 310 474)	361 292 498
Opérations maritimes et intervention	1 798 672 442	-	1 798 672 442
Total partiel	3 987 277 637	(46 310 474)	3 940 967 163
Services internes	605 095 244	-	605 095 244
Total	4 592 372 881	(46 310 474)	4 546 062 407

Analyse du résumé budgétaire des dépenses brutes réelles et des dépenses nettes prévues

Pour certains services, la Garde côtière canadienne perçoit des frais pour certains services afin de garantir, s'il y a lieu, que les contribuables n'assument pas entièrement les coûts liés à la prestation de ces services. Les frais liés aux services de déglçage, de navigation maritime et de dragage assurent quant à eux la sécurité de la navigation dans les eaux canadiennes.

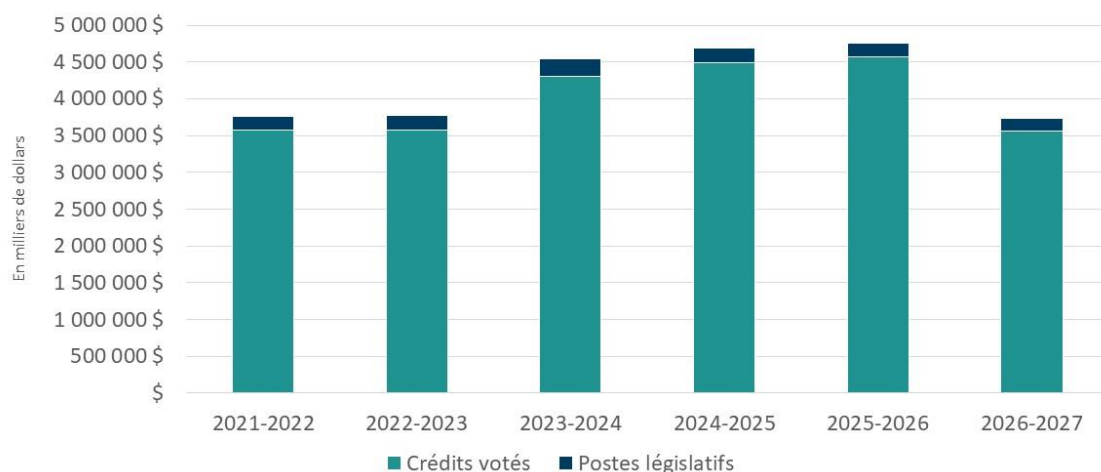
Des renseignements sur l'harmonisation des [dépenses de Pêches et Océans Canada avec les dépenses et les activités du gouvernement du Canada](#) figurent dans l'InfoBase du GC.

Financement

Cette section présente un aperçu du financement voté et législatif du ministère par rapport à ses responsabilités essentielles et à ses services internes. Pour en savoir plus sur les autorisations de financement, consulter les [budgets et dépenses du gouvernement du Canada](#).

Graphique 1 : Financement approuvé (législatif et voté) pour une période de six exercices

Le graphique 1 résume le financement voté et législatif du ministère pour la période de 2021-2022 à 2026-2027.



Exercice	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Postes législatifs	182 639 \$	196 901 \$	236 619 \$	190 813 \$	183 185 \$	166 635 \$
Crédits votés	3 576 229 \$	3 579 927 \$	4 309 444 \$	4 494 367 \$	4 573 773 \$	3 561 434 \$
Total	3 758 868 \$	3 776 828 \$	4 546 062 \$	4 685 180 \$	4 756 958 \$	3 728 068 \$

Version texte du graphique 1 (les montants sont en milliers de dollars)

Exercice	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Postes législatifs	182 639 \$	196 901 \$	236 619 \$	190 813 \$	183 185 \$	166 635 \$
Crédits votés	3 576 229 \$	3 579 927 \$	4 309 444 \$	4 494 367 \$	4 573 773 \$	3 561 434 \$
Total	3 758 868 \$	3 776 828 \$	4 546 062 \$	4 685 180 \$	4 756 958 \$	3 728 068 \$

Analyse du financement législatif et voté pour une période de six exercices

La différence entre les dépenses réelles et les dépenses prévues est principalement due aux changements dans les échéances, ce qui entraîne le report des fonds non dépensés vers les années futures, ainsi qu'au financement en cours d'exercice qui n'a pas encore été versé pour les exercices 2024-2025 à 2026-2027, comme le budget supplémentaire des dépenses. Voir l'analyse détaillée sous les tableaux précédents pour voir les écarts importants d'une année à l'autre.

Pour en savoir plus sur les dépenses votées et législatives de Pêches et Océans Canada, consulter les [Comptes publics du Canada](#).

Faits saillants des états financiers

Les [états financiers non audités](#) de Pêches et Océans Canada pour l'exercice terminé le 31 mars 2024 sont publiés sur le site Web du ministère.

Les points saillants présentés dans le présent rapport ministériel des résultats visent à donner un aperçu général de l'état condensé des opérations et de l'état condensé de la situation financière du MPO tels

qu'ils sont présentés dans les états financiers non audités du Ministère. Ces états financiers sont préparés conformément aux principes de comptabilité d'exercice et, par conséquent, ils diffèrent des chiffres fournis dans d'autres sections du rapport ministériel des résultats et de l'information publiée dans les Comptes publics du Canada, qui est préparé selon la comptabilité des crédits.

Tableau 13 : État condensé des résultats (non audité) pour l'exercice terminé le 31 mars 2024 (en dollars)
Le tableau 13 résume les charges et les revenus réels pour 2023-2024 qui affectent le coût de fonctionnement avant le financement du gouvernement et les transferts.

Renseignements financiers	Résultats réels 2023-2024	Résultats prévus 2023-2024	Différence (réels moins prévus)
Total des charges	3 921 196 412	3 287 804 697	633 391 715
Total des revenus	46 117 067	40 011 000	6 106 067
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	3 875 079 345	3 247 793 697	627 285 648

Les renseignements sur les résultats prévus pour 2023-2024 proviennent de [l'état des résultats prospectif et les notes de 2023-2024](#) de Pêches et Océans Canada.

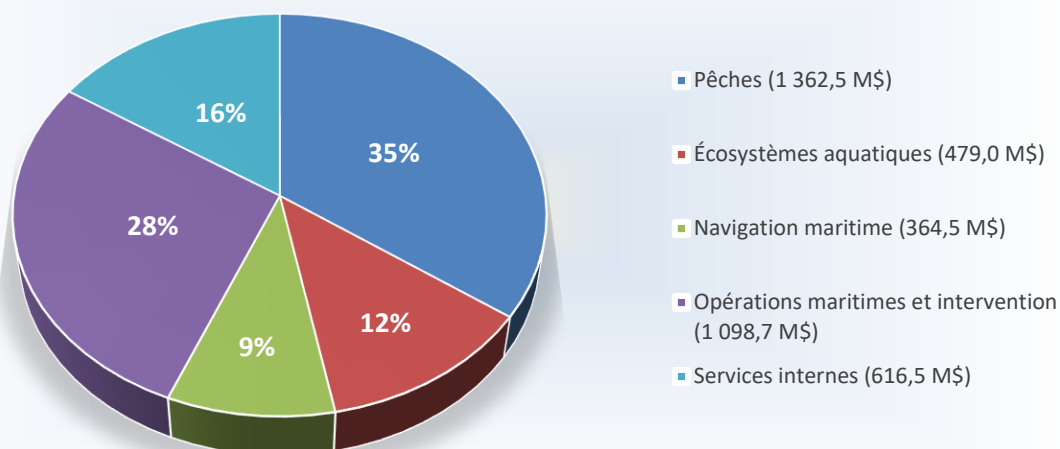
Les dépenses réelles totales pour 2023-24 ont été supérieures de 633,4 millions de dollars aux résultats prévus, principalement en raison du nombre de conventions collectives signées au cours de l'année, ce qui a entraîné une augmentation des salaires et les avantages sociaux des employés ainsi qu'une augmentation des programmes de paiements de transfert.

Les revenus réels totaux pour 2023-2024 ont été supérieurs de 6,1 millions de dollars aux résultats prévus en raison d'une augmentation des revenus pour les droits de services à la navigation maritime, les frais de service de déglçage et les frais de service de dragage d'entretien.

Le tableau 14 résume les charges et les revenus réelles affectant le coût de fonctionnement avant le financement du gouvernement et les transferts.

Renseignements financiers	Résultats réels 2023-2024	Résultats réels de 2022-2023	Différence (2023-2024 moins 2022-2023)
Total des charges	3 921 196 412	3 320 738 993	600 457 419
Total des revenus	46 117 067	45 713 368	403 699
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	3 875 079 345	3 275 025 625	600 053 720

Dépenses par responsabilité essentielle



Les dépenses totales à l'appui des programmes et services du MPO se sont élevées à 3 921,2 millions de dollars en 2023-2024, soit une augmentation de 600,5 millions de dollars ou de 18,1 % par rapport aux dépenses totales de l'exercice précédent, qui étaient de 3 320,7 millions de dollars.

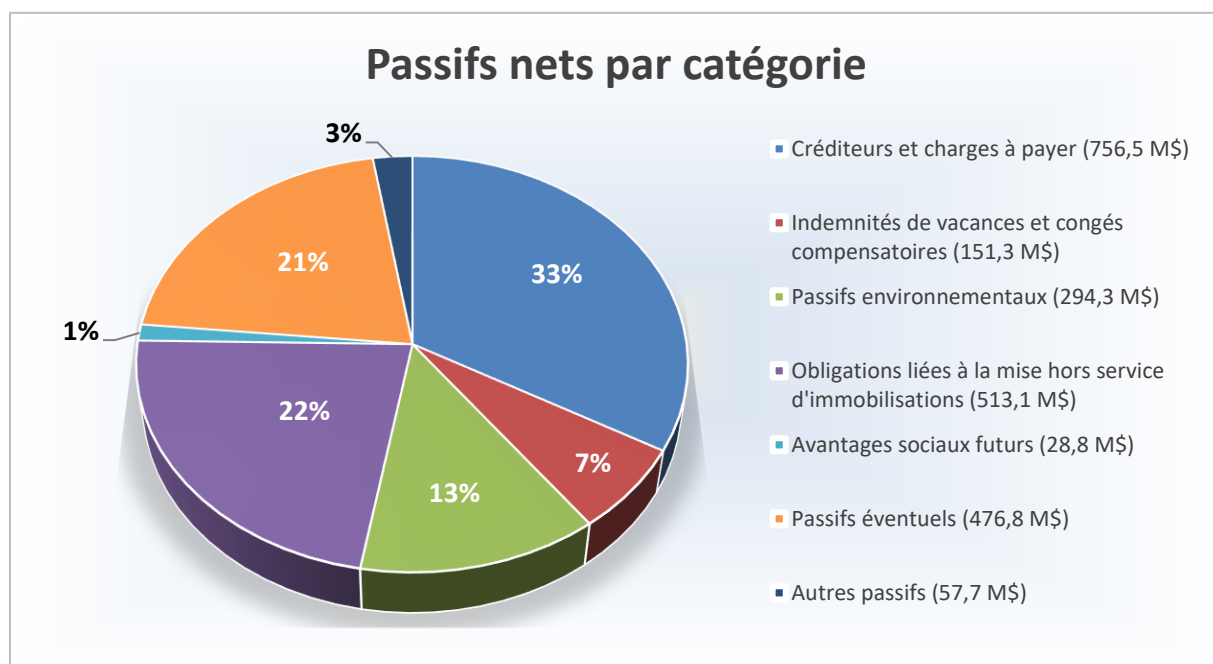
Cette augmentation est principalement attribuable à une augmentation des salaires et avantages sociaux de 353,9 millions de dollars, une augmentation des paiements de transfert de 172,2 millions de dollars et une augmentation des dépenses pour les réclamations et les litiges de 165,4 millions de dollars. Ces augmentations sont en grande partie compensées par une diminution des dépenses liées au passif environnemental et de l'obligation liée à la mise hors services des immobilisations de 39,6 millions de dollars ainsi qu'à une diminution de l'amortissement des immobilisations corporelles de 18,9 millions de dollars.

Les revenus réels totaux se sont élevés à 46,1 millions de dollars en 2023-2024, une augmentation de 0,4 million de dollars ou de 0,8 % par rapport aux revenus réels totaux de l'exercice précédent, qui étaient de 45,7 millions de dollars.

Tableau 15 : État condensé de la situation financière (non audité) au 31 mars 2024 (en dollars)

Le tableau 15 fournit un résumé des passifs (ce qu'il doit) et des actifs (ce qu'il possède) du ministère, qui aident à déterminer la capacité de celui-ci à mettre en œuvre des programmes et des services.

Renseignements financiers	Exercice en cours (2023-2024)	Exercice précédent (2022-2023)	Différence (2023-2024 moins 2022-2023)
Total du passif net	2 279 392 265	2 070 789 169	208 603 096
Total des actifs financiers nets	793 391 377	673 637 688	119 753 689
Dette nette du ministère	1 486 000 888	1 397 151 481	88 849 407
Total des actifs non financiers	8 732 007 743	7 809 974 390	922 033 353
Situation financière nette du ministère	7 246 006 855	6 412 822 909	833 183 946



Le total des passifs nets s'élevait à 2 279,4 millions de dollars au 31 mars 2024, une augmentation de 208,6 millions de dollars ou de 10,1 % par rapport au solde de 2 070,8 millions de dollars de l'exercice précédent. Cette augmentation est principalement attribuable à une augmentation des comptes créditeurs et des charges à payer de 116,3 millions de dollars, une augmentation des indemnités de vacances et congés compensatoires de 15,7 millions de dollars et une augmentation des provisions pour les passifs éventuels de 124,9 millions de dollars. Ces augmentations sont compensées en grande partie par une diminution de 53,4 millions de dollars de la provision pour les passifs environnementaux et les

obligations liées à la mise hors service d'immobilisations, suite à des ajustements de coûts de projets ainsi que des cessions d'immobilisations.

Le total des actifs financiers nets s'élevait à 793,4 millions de dollars au 31 mars 2024, une augmentation de 119,8 millions de dollars ou de 17,8 % par rapport au solde de 673,6 millions de dollars de l'exercice précédent. Cette hausse est principalement attribuable à une augmentation du montant à recevoir du Trésor public de 118,7 millions de dollars pour payer les comptes créditeurs et les salaires et traitements à payer.

Le total des actifs non financiers s'élevait à 8 732,0 millions de dollars au 31 mars 2024, soit une augmentation de 922,0 millions de dollars ou de 11,8 % par rapport au solde de l'exercice précédent de 7 810,0 millions de dollars. Cette hausse est principalement attribuable à une augmentation nette des immobilisations corporelles de 959,1 millions de dollars, compensée par des diminutions au niveau des stocks (21,3 millions de dollars) et des charges payées d'avance (15,8 millions de dollars).

Ressources humaines

Cette section présente un aperçu des ressources humaines réelles et prévues du ministère pour la période de 2021-2022 à 2026-2027.

Tableau 16 : Ressources humaines réelles pour les responsabilités essentielles et les services internes

Le tableau 16 fournit un résumé des ressources humaines, en équivalents temps plein, lesquels sont associés aux responsabilités essentielles et aux services internes de Pêches et Océans Canada pour les trois derniers exercices.

Responsabilités essentielles et services internes	Équivalents temps plein réels 2021-2022	Équivalents temps plein réels 2022-2023	Équivalents temps plein réels 2023-2024
Pêches	3 693	3 734	3 822
Écosystèmes aquatiques	1 763	2 010	1 994
Navigation maritime	1 733	1 794	1 784
Opérations maritimes et intervention	4 462	4 594	4 714
Total partiel	11 651	12 132	12 314
Services internes	2 433	2 549	2 543
Total	14 084	14 681	14 857

Analyse des ressources humaines des trois derniers exercices

L'augmentation de 597 ETP entre 2021-2022 et 2022-2023 est due aux changements au financement pour l'initiative de la Stratégie relative au saumon du Pacifique et l'exploitation des navires.

L'augmentation de 176 ETP entre 2022-2023 et 2023-2024 est principalement due aux changements prévus au financement pour la modernisation de la *Loi sur les pêches*.

Tableau 17 : Sommaire de la planification des ressources humaines pour les responsabilités essentielles et les services internes

Le tableau 17 présente des renseignements sur les ressources humaines, en équivalents temps plein réels, pour chaque responsabilité essentielle et les services internes de Pêches et Océans Canada au cours des trois prochains exercices. Les ressources humaines pour l'exercice en cours sont prévues en fonction des données de l'exercice à ce jour.

Responsabilités essentielles et services internes	Équivalents temps plein prévus en 2024-2025	Équivalents temps plein prévus en 2025-2026	Équivalents temps plein prévus en 2026-2027
Pêches	3 658	3 535	3 026
Écosystèmes aquatiques	1 892	1 571	1 181
Navigation maritime	1 778	1 768	1 734
Opérations maritimes et intervention	4 611	4 481	4 372
Total partiel	11 939	11 355	10 313
Services internes	2 259	2 176	2 022
Total	14 198	13 531	12 335

Analyse des ressources humaines pour les trois prochains exercices

La diminution de 659 ETP entre 2023-2024 et 2024-2025 est principalement due aux changements prévus dans le financement en cours d'exercice.

La diminution de 667 ETP entre 2024-2025 et 2025-2026 est principalement due aux changements prévus au financement pour la modernisation de la *Loi sur les pêches*.

La diminution de 1 196 ETP entre 2025-2026 et 2026-2027 est due aux changements prévus au financement de nombreuses initiatives, y compris l'Initiative de la Stratégie relative au saumon du Pacifique.

Renseignements ministériels

Profil du ministère

Ministre(s) de tutelle : L'honorable Diane Lebovillier, C.P., députée

Administratrice général : Annette Gibbons, Sous-ministre

Portefeuille ministériel : Pêches et Océans Canada et la Garde côtière canadienne

Instrument(s) habilitant(s) :

- [Loi sur les océans](#)
- [Loi sur les pêches](#)

- [Loi sur les espèces en péril](#)
- [Loi sur la protection des pêches côtières](#)
- [Loi sur les ports de pêche et de plaisance](#)
- [Loi de 2001 sur la marine marchande du Canada](#) (administrée par Transports Canada)
- [Loi sur les épaves et les bâtiments abandonnés ou dangereux](#) (administrée par Transports Canada)

Année de constitution ou de création : 1979

Coordonnées du ministère

Adresse postale :

Pêches et Océans Canada

Direction générale des communications

200 rue Kent

13e étage, station 13E228

Ottawa (Ontario)

K1A 0E6

Numéro de téléphone : 613-993-0999

Téléimprimeur (ATS) : 1-800-465-7735

Numéro de télécopieur : 613-990-1866

Adresse courriel : info@dfo-mpo.gc.ca

Site Web : <http://dfo-mpo.gc.ca/>

Tableaux de renseignements supplémentaires

Les tableaux de renseignements supplémentaires ci-dessous sont accessibles sur le [site Web de Pêches et Océans Canada](#) :

- Renseignements sur les programmes de paiements de transfert
- Analyse comparative entre les sexes Plus
- Réponse aux comités parlementaires et aux audits externes
- Initiatives horizontales
- Financement pluriannuel initial
- Programme de développement durable à l'horizon 2030 et Objectifs de développement durable des Nations Unies

Dépenses fiscales fédérales

Il est possible de recourir au système fiscal pour atteindre des objectifs de politique publique en appliquant des mesures spéciales, comme de faibles taux d'imposition, des exemptions, des déductions, des reports et des crédits. Le ministère des Finances Canada publie chaque année des estimations et des projections du coût de ces mesures dans le [Rapport sur les dépenses fiscales fédérales](#). Ce rapport fournit aussi des renseignements détaillés sur les dépenses fiscales, dont des descriptions, des objectifs, des données historiques et des renvois aux programmes de dépenses fédérales connexes ainsi qu'aux évaluations et aux résultats de l'ACS Plus liés aux dépenses fiscales.

Définitions

analyse comparative entre les sexes Plus (ACS Plus) (gender-based analysis plus [GBA+])

Outil analytique servant à soutenir l'élaboration de politiques, de programmes et d'autres initiatives et à évaluer les répercussions des politiques, des programmes et des initiatives sur divers ensembles de femmes, d'hommes et de personnes de diverses identités de genre. L'ACS Plus est un processus permettant de comprendre qui est touché par l'occasion ou l'enjeu évalué par l'initiative, d'établir comment l'initiative pourrait être adaptée pour répondre aux divers besoins des personnes les plus touchées ainsi que de déterminer et de réduire tout obstacle à l'accès ou au bénéfice de l'initiative. L'ACS Plus est une analyse intersectionnelle qui va au-delà des différences biologiques (sexe) et socioculturelles (genre) pour tenir compte d'autres facteurs, comme l'âge, les handicaps, l'éducation, l'ethnicité, la situation économique, la géographie (y compris la ruralité), la langue, la race, la religion et l'orientation sexuelle.

cadre ministériel des résultats (departmental results framework)

Cadre qui établit un lien entre les responsabilités essentielles et les résultats ministériels ainsi que les indicateurs de résultat ministériel d'un ministère.

cible (target)

Niveau mesurable du rendement ou du succès qu'un ministère, un programme ou une initiative prévoit d'atteindre dans un délai précis. Une cible peut être quantitative ou qualitative.

crédit (appropriation)

Autorisation donnée par le Parlement d'effectuer des paiements sur le Trésor.

dépenses budgétaires (budgetary expenditures)

Dépenses de fonctionnement et en capital, paiements de transfert à d'autres ordres de gouvernement, à des organisations ou à des particuliers ainsi que paiements à des sociétés d'État.

dépenses législatives (statutory expenditures)

Dépenses approuvées par le Parlement à la suite de l'adoption d'une loi autre qu'une loi de crédits. La loi précise les fins auxquelles peuvent servir les dépenses et les conditions dans lesquelles elles peuvent être effectuées.

dépenses non budgétaires (non-budgetary expenditures)

Recettes et décaissements nets au titre de prêts, d'investissements et d'avances qui modifient la composition des actifs financiers du gouvernement du Canada.

dépenses prévues (planned spending)

En ce qui a trait aux plans ministériels et aux rapports sur les résultats ministériels, les dépenses prévues s'entendent des montants présentés dans le budget principal des dépenses.

Un ministère est censé être au courant des autorisations qu'il a demandées et obtenues. La détermination des dépenses prévues relève du ministère, et ce dernier doit être en mesure de justifier

les dépenses et les augmentations présentées dans son Plan ministériel et son Rapport sur les résultats ministériels.

dépenses votées (voted expenditures)

Dépenses approuvées annuellement par le Parlement au moyen d'une loi de crédits. Le libellé de chaque crédit énonce les conditions selon lesquelles les dépenses peuvent être effectuées.

entreprise autochtone (Indigenous business)

Organisation qui, aux fins de l'Annexe E – Procédures obligatoires pour les marchés attribués aux entreprises autochtones de la Directive sur la gestion de l'approvisionnement ainsi que de l'engagement du gouvernement du Canada d'attribuer obligatoirement au moins 5 % de la valeur totale des marchés à des entreprises autochtones, correspond à la définition et aux exigences définies dans le [Répertoire des entreprises autochtones](#).

équivalent temps plein (ETP) (full-time equivalent [FTE])

Mesure utilisée pour représenter une année-personne complète d'un employé dans le budget ministériel. Pour un poste donné, le nombre d'équivalents temps plein représente le rapport entre le nombre d'heures travaillées par une personne, divisé par le nombre d'heures normales prévues dans sa convention collective.

indicateur de rendement (performance indicator)

Moyen qualitatif ou quantitatif de mesurer un extrant ou un résultat en vue de déterminer le rendement d'un ministère, d'un programme, d'une politique ou d'une initiative par rapport aux résultats attendus.

indicateur de résultat ministériel (departmental result indicator)

Mesure quantitative des progrès réalisés par rapport à un résultat ministériel.

initiative horizontale (horizontal initiative)

Initiative dans le cadre de laquelle deux organisations fédérales ou plus reçoivent du financement dans le but d'atteindre un résultat commun, souvent associé à une priorité du gouvernement.

plan (plan)

Exposé des choix stratégiques qui montre comment un ministère entend respecter ses priorités et obtenir les résultats connexes. De façon générale, un plan explique la logique qui sous-tend les stratégies retenues et tend à mettre l'accent sur des mesures qui se traduisent par des résultats attendus.

Plan ministériel (Departmental Plan)

Exposé des plans et du rendement attendu d'un ministère qui reçoit des crédits parlementaires au cours d'une période de trois ans. Les Plans ministériels sont habituellement présentés au Parlement au printemps.

priorité ministérielle (departmental priority)

Plan ou projet qu'un ministère a choisi de cibler et dont il rendra compte au cours de la période de planification. Il s'agit de ce qui importe le plus ou qui doit être réalisé en premier pour obtenir les résultats ministériels attendus.

priorités pangouvernementales (government-wide priorities)

Aux fins du Rapport sur les résultats ministériels 2023-2024, les priorités pangouvernementales correspondent aux thèmes de haut niveau qui décrivent le programme du gouvernement dans le [discours du Trône du 23 novembre 2021](#) : bâtir un présent et un avenir plus sains, faire croître la croissance d'une économie plus résiliente, mener une action climatique audacieuse, travailler plus fort pour rendre les collectivités sécuritaires, défendre la diversité et l'inclusion, avancer plus rapidement sur la voie de la réconciliation et lutter pour un monde plus sûr, plus juste et plus équitable.

programme (program)

Services et activités, pris séparément ou en groupe, ou une combinaison des deux, qui sont gérés ensemble au sein d'un ministère et qui portent sur un ensemble déterminé d'extrants, de résultats ou de niveaux de service.

rapport sur les résultats ministériels (Departmental Results Report)

Rapport qui présente les réalisations réelles d'un ministère par rapport aux plans, aux priorités et aux résultats attendus énoncés dans le Plan ministériel correspondant.

rendement (performance)

Utilisation qu'un ministère a faite de ses ressources en vue d'obtenir ses résultats, mesure dans laquelle ces résultats se comparent à ceux que le ministère souhaitait obtenir, et mesure dans laquelle les leçons ont été dégagées.

répertoire des programmes (program Inventory)

Compilation de l'ensemble des programmes d'un ministère et description de la manière dont les ressources sont organisées pour contribuer aux responsabilités essentielles et aux résultats du ministère.

responsabilité essentielle (core responsibility)

Fonction ou rôle permanent exercé par un ministère. Les intentions du ministère concernant une responsabilité essentielle se traduisent par un ou plusieurs résultats ministériels auxquels le ministère cherche à contribuer ou sur lesquels il veut avoir une influence.

résultat (result)

Conséquence attribuable en partie à un ministère, une politique, un programme ou une initiative. Les résultats ne relèvent pas d'un ministère, d'une politique, d'un programme ou d'une initiative unique, mais ils s'inscrivent dans la sphère d'influence du ministère.

résultat ministériel (departmental result)

Conséquence ou résultat qu'un ministère cherche à atteindre. Un résultat ministériel échappe généralement au contrôle direct des ministères, mais il devrait être influencé par les résultats des programmes.